
DOCUMENT DE PROJET

PAYS: Niger

TITRE DE L'INITIATIVE:

Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et de la Valorisation des Initiatives Paysannes dans les ZARESE du Niger

Document de Projet

Organisme promoteur: Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD)

(date: Juin 2016)

A. SOMMAIRE

B. ACRONYMES

AGR	Activité Génératrice de Revenus
BC	Banque de Céréales
BAB	Banque d'aliments Bétails
BIA	Boutique d'intrants agricoles
CES / DRS	Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols
CCD	Comités Communaux de Développement
CD	Comité Directeur
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNP	Comité National de Pilotage
COFO	Commission Foncière
COGES	Comité de Gestion
DGCS	Direction Générale de la Coopération pour le Développement
DP	Document de Projet
FLCD RPS	Fonds de Lutte Contre la Désertification pour la Réduction de la Pauvreté au Sahel
IMF	Institution de Micro-Finance
MECREF	Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Femmes
PAC RC	Actions Communautaires pour la Résilience Climatique -
PAN/LCD – GRN	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles
PANA	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques
PDC	Plan de Développement Communal
PDL	Plan de Développement Local
PDES	Plan pour le Développement Economique et Social
POA	Plan Opérationnel Annuel
POG	Plan Opérationnel Général
PIP: 2012-2015	Programme Prioritaire d'Investissement
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PPCR	Programme Pilote pour la Résilience Climatique
PRAPS	Projet National d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PSED	Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté
SE/CNEDD	Secrétariat Exécutif du Conseil National pour un Environnement de Développement Durable
SDDE	Stratégie de Développement Durable de l'Elevage,
SNPA / CVC	Stratégie et Plan d'Action National pour le Changement et la Variabilité Climatique
SPCR	Programme Stratégique pour la Résilience au Climat
UGP	Unité de Gestion du Projet
ZARESE	Zone à Risque Environnemental et Social Elevé

1. DONNES IDENTIFICATIVES DE L'INITIATIVE				
Pays	Niger			
Titre	Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et de la Valorisation des Initiatives Paysannes dans les ZARESE du Niger			
Canal	bilatérale			
Typologie	don			
Organisme proposant	Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD)			
Organisme/s exécuter/s	Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD)			
Organisme/s réalisateur/s	3 Pôles d'Intervention de Gestion de Projet (PIGP)			
Durée	36 mois			
Coût globale estimé	Euro	3 448 586	%	100
Contribution financière requise	Euro	2 679 600	%	77,7
Autres contributions financières:				
▪ <i>Etat Niger</i>	Euro	699 973	%	20,3
▪ <i>Bénéficiaires</i>	Euro	69 013	%	2,0

2. PRESENTATION DE L'INITIATIVE	
2.1 Synthèse des contenus	
<p>Au Niger, l'écrasante majorité d'environ 18 millions d'habitants que compte le pays tire les moyens de survie et des revenus (habitats, nourriture, médicaments, matières premières artisanales, terres arables, eau...) grâce à l'exploitation des ressources naturelles.</p> <p>Cependant, ces dernières années, le potentiel productif du pays a baissé suite aux conditions climatiques hostiles, la désertification progressive, la pression démographique intense, les dégradations continues des terres, la disparition de la jachère, la surexploitation de la biomasse par un élevage extensif et les coupes abusives de bois.</p> <p>Dans cette perspective, l'initiative de renforcer la Résilience des Communautés et Secteurs vulnérables des ZARESE du Niger permet d'une part de consolider les actions antérieures en matière de gestion des ressources naturelles et d'autre part d'intégrer les aspects liés aux changements climatiques dans les zones sujettes à la migration afin d'améliorer la résilience des populations face à leurs effets néfastes.</p> <p>L'objectif général du projet est de contribuer à la restauration des systèmes de production pour améliorer les conditions de vie des populations vulnérables aux changements climatiques et réduire les migrations.</p>	

L'objectif spécifique de l'initiative est d'Accroître durablement la production agro-sylvo-pastorale et promouvoir un développement durable et soucieux de la protection des ZARESE du Niger, avec l'adoption de pratiques agro-zootéchniques communautaires résilientes aux effets des changements climatiques et la création d'emplois durables.

La réalisation des activités du projet touchera 12 000 bénéficiaires directs. Ceux-ci sont en général de jeunes agriculteurs (hommes et femmes) et les organisations de producteurs, les familles des migrants qui ont souvent pour chef une femme laissée à gérer la famille entière, les migrants de retour avec la nécessité d'être réintégrés dans les systèmes productifs et dans les organisations communautaires, les groupes vulnérables au risque de migrer, les migrants en transit qui constituent un cas spécifique - et peut-être le groupe le plus nombreux - et les groupes socio-économiques liés à la diaspora nigérienne. L'impact de la réalisation de ces activités contribuera à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour environ 210 000 bénéficiaires indirects.

Les principaux partenaires du projet sont :

- l'AICS qui cofinancera les 78% du projet ;
- Le Secrétariat Exécutif du CNEDD qui coordonnera le projet et cofinancera le 1,68 du projet ;
- les bénéficiaires mêmes qui implémenteront en partie les activités et cofinanceront le 1% du projet ;
- les communes qui sont les principaux acteurs de mise en œuvre et cofinanceront plus de 6% du projet ;
- les services techniques déconcentrés de support, consultation et monitoring qui soutiendront les activités agricoles, d'élevage et de réhabilitation du terroir (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage) et cofinanceront presque les 6% du projet ;
- les services départementaux et de développement communautaire qui feront le suivi des interventions et contribueront avec un petit cofinancement ;
- la Direction Semencière de la Direction Générale de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage qui coordonnera le développement de micro entreprises semencières et contribuera avec un petit cofinancement ;
- le bureau du Code Rural qui coordonnera les aspects relatifs aux droits fonciers et avec un petit cofinancement ;
- le Haut-Commissariat pour l'initiative 3N dans le cadre duquel s'inscrit le projet ;
- le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Etranger qui fera partie du Comité Directeur ;
- l'Organisation Internationale pour la Migration à travers sa représentation au Niger,
- le Haut Conseil des Nigériens de l'Extérieur ;
- les ONGs ;
- le secteur privé ;
- la société civile.

Le projet est en ligne avec les grands enjeux du développement identifiés dans les principaux programmes nationaux comme suit :

- le projet est en ligne avec les axes suivants de l'initiative « les Nigériens nourrissent les Nigériens » (les 3N): axe 1 « Augmentation et diversification de la production agro-sylvo-pastorale et de la pêche » ; axe 2 « Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et alimentaires » ; axe 3 « Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes » et axe 4 « Amélioration de la situation nutritionnelle des Nigériens et des Nigériennes ».

- le projet est en ligne avec le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) notamment dans un de ses programmes prioritaires

dénommé Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN/LCD GRN), qui s'occupe aussi d'améliorer les conditions de vie dans les zones rurales et de faire participer les populations rurales à la réhabilitation du terroir.

- sur 14 priorités définies par le PANA (Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques), le projet affronte six programmes prioritaires: introduction d'espèces fourragères en milieu pastoral, diversification et intensification durables des cultures irriguées, contribution à la lutte contre les maladies des plantes dues aux changements climatiques, développement des activités de protection et de restauration du sol et de conservation du sol et des eaux, promotion d'espèces adaptées au climat pour la production d'animaux et végétaux et renforcement des capacités techniques, matérielles et organisationnelles des producteurs ruraux.

- Le projet s'intègre aussi dans la stratégie de Développement Durable de l'Elevage, SDEL (2013-2035), et avec son Plan d'Action (2016-2020) adopté en 2016, et en particulier avec son axe 2 « Augmentation, diversification et développement de la production animale » qui concerne soit la gestion durable de la capacité productive de la terre, soit la modernisation de la production animale. Concernant la gestion durable il y a deux résultats attendus: « Les systèmes de production animale sont protégés » et « la disponibilité et l'accès aux ressources pastorales ont augmenté » qui, tous les deux, concernent le présent projet. Par rapport à la modernisation de la production, le projet contribuera au résultat attendu numéro 2 « les bonnes pratiques agricoles et l'intensification des productions sont promues ».

- L'organisme promoteur du projet est le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD).

Ce projet permettra de renforcer et capitaliser les acquis passés du fonds Italie-CILSS, de mettre en place des préalables indispensables à la réinsertion des Nigériens rapatriés ou retournés des pays de destinations de migrants et la rétention des migrants potentiels dans les zones d'origine par l'accélération des efforts de développement. En particulier, il contribuera par :

COMPOSANTE A : Accroître et diversifier la production agro-sylvo-pastorale durable, réhabiliter les zones dégradées des ZARESE et assurer aux bénéficiaires l'accès à la terre.

Résultat A1: La production agro-pastorale a augmenté durablement grâce à l'augmentation de la disponibilité des terres agricoles

Activité A.1. Récupération et restauration des terres dégradées en renforçant les capacités institutionnelles des services d'appui-conseil

Activité A 1.1 : Seuils d'épandage

Activité A 1.2 : Diguettes et ouvrages d'aménagement d'eau;

Activité A 1.3 : Aménagement des vallées et de mares et creusement de puits

Activité A 1.4 : lutte contre les plantes envahissantes terrestres

Activité A 1.5 : Plantation et ensemencement dans les zones de pâturage pour réhabiliter le couvert végétal

Activité A 1.6 : Mise en valeur des terres aménagés et accès aux entrants inclus les variétés améliorées

Résultat A2 : La cohésion sociale a augmenté grâce à la protection des droits sur les ressources naturelles

Activité A.2 : Défense des droits fonciers communautaires sur les zones pastorales

Activité A 2.1 : Sécurisation des ressources pastoral (identification, délimitation et le marquage des couloirs, des zones de pâturage et de puits pastoraux)

Activité A 2.2 : Mise en place de COFO et COGES et sensibilisation sur les droits fonciers

Activité A 2.3 : examen des plans de développement communales (PDC) au fin de prendre en compte la migration, le changement climatique et leur impacts sur l'utilisation des terres pastorales.

Activité A 2.4 : Former les acteurs sur la migration et le développement.

COMPOSANTE B : Promouvoir un développement local participatif et résilient au changement climatique.

Résultat B Les revenus des bénéficiaires du projet (en particulier les femmes et les jeunes) ont augmenté

Activité B.1.1 : Mise en place de systèmes de formation et de formation/action

Activité B1.2 : Création d'un réseau local de multiplicateurs de semences certifiées et former les jeunes ruraux des communes concernées dans la production de ces semences,

Activité B 1.3 : Réhabilitation des installations de stockage

Activité B1.4 : Appui à la transformation et conservation des produits agro-sylvo-pastoraux

Activité B1.5 : création d'un centre de collecte de lait

Activité B1.6 : Mise en place d'un fonds de roulement pour les entreprises rurales ou agricoles.

COMPOSANTE C: PILOTAGE ET GESTION DU PROJET

Résultat C : Le projet est bien géré

Activité C.1 : Fonctionnement de l'UGP et de la gouvernance du projet

Activité C 2 : Appui institutionnel aux principaux partenaires de mise en œuvre du projet

Ce projet interviendra dans les Zones à Risque Environnemental et Social Elevés du Niger plus précisément dans dix (10) Communes à savoir : Keita, Tamaské, Ibohamane, Garhanga, Illéla, Badaguichiri, Tajaé (Région de Tahoua) et Loga, Falwel et Sakorbé (Région de Dosso)

Les bénéficiaires directs sont les Communes d'intervention du Projet, les jeunes éleveurs (hommes et femmes) et les organisations des producteurs, les migrants de retour et en cours de réintégration dans les Communes et les organisations communautaires, les groupes socioéconomiques de la diaspora nigérienne à l'extérieur dont en particulier les Communes d'intervention du Projet.

Le projet cadre avec les axes prioritaires d'interventions retenues dans les Plans de Développement Communaux (PDC) des Communes d'intervention.

Le projet aura une durée de trois ans avec un coût total de 3 448 586 €.

2.2 Schéma financier et synthèse des coûts

N.	Catégorie d'activité	Coût estimé		% Financement AICS sur le total
		(Euro)		
		Fonds de financement		
		AICS	Etat + Bénéficiaires	
A	COMPOSANTE A : Accroître et diversifier la production agro-sylvo-pastoral durable, réhabiliter les zones dégradées de las ZARESE et assurer l'accès à la terre des bénéficiaires			
A1	Récupération et restauration des terres dégradées			
A1.1.1	Réalisation de seuils d'épandage pour l'aménagement de bas-fond	104 500	5 500	3,03%
A1.1.2	Réalisation des cordons pierreux - 5 communes	38 000	2 000	1,10%
A1.1.3	Traitement des ravines	72 413	3 811	2,10%
A1.1.4	Formation des acteurs en technique de confection des ouvrages	38 112	0	1,11%
A1.2.1	Confection des banquettes antiérosives	117 000	13 000	3,39%
A1.2.2	Confection des digues filtrantes - 5 communes	33 750	3 750	0,98%
A1.2.3	Réalisation de demi-lunes - 5 communes	42 750	4 750	1,24%
A1.2.4	Réalisation du zaï - 5 communes	33 750	3 750	0,98%
A1.2.5	Formation des acteurs en technique de confection des ouvrages	38 112	0	1,11%
A1.3.1	Réhabilitation des puits villageois	25 175	1 325	0,73%
A1.3.2	Réhabilitation de puits maraichage	76 000	4 000	2,20%
A1.3.3	Motopompe par groupement	53 357	0	1,55%
A1.3.4	Motopompes solaires transportables	15 400	0	0,45%
A1.3.5	Fonçage de puits maraîchers	3 049	0	0,09%
A1.4.1	Lutte contre les plantes envahissantes terrestres (Sida cordifolia, Pergularia tementosa) - 4 communes	28 800	3 200	0,84%
A1.5.1	Ensemencer dans les zones de pâturage pour réhabiliter le couvert végétal	20 581	2 287	0,60%
A1.5.2	Développement des cultures fourragères et la commercialisation des aliments pour animaux	26 400	0	0,77%
A1.5.3	Plantations d'abres dans les ouvrages des espaces récupérés	175 621	19 513	5,09%
A.1.5.5	Formation des acteurs sur la Régénération Naturelle Assistée	38 112		1,11%
A.1.6.1	Acquisition de kits de compostage (petit matériel, activateur compost plus)	17 379	915	0,50%
A.1.6.2	Acquisition des engrais chimique NPK	5 793	305	0,17%
A.1.6.3	Acquisition d'engrais chimique Urée	2 534	133	0,07%

A.1.6.4	Acquisition de semences certifiées de arachide et niébé	1 303	69	0,04%
A.1.6.5	Acquisition de semences certifiées de céréales	523	28	0,02%
A.1.6.6	Acquisition de semences maraîchères	8 342	439	0,24%
A.1.6.7	Acquisition des tubes PVC	4 527	238	0,13%
A.1.6.8	Formation des producteurs en techniques de compostage	38 112	0	1,11%
A.1.6.9	Formation des producteurs en techniques de production des cultures irriguées	76 225	0	2,21%
A.1.6.10	Réalisation de bandes végétales	549	0	0,02%
A.1.6.11	Formation des acteurs aux techniques agroforestières	38 112	0	1,11%
A2	Défense des droits fonciers communautaires sur les zones pastorales			
A.2.1.1	Identification, délimitation et le marquage des couloirs, des zones de pâturage et de puits pastoraux	80 000	0	2,32%
A.2.1.2	Assemblées villageoises locales et accord sociaux	20 000	0	0,58%
A.2.1.3	Formation sur l'utilité de la balisage des couloirs de parcours	38 112	0	1,11%
A.2.2.1	Formation et renforcement de COFOCOM	7 622	0	0,22%
A.2.2.2	équipement d'une COFO	15 000	0	0,43%
A.2.2.3	Formation et mise en place de COGES	30 490	0	0,88%
A.2.3.1	Atelier communal de validation de PDC	38 112	0	1,11%
A.2.3.2	Consultation pour la révision des PDC	30 490	0	0,88%
A.2.4.1	Atelier de formations sur la migration et le développement	11 434	0	0,33%
A.2.4.2	Consultant pour la formation	6 243	0	0,18%
B	COMPOSANTE B : Promouvoir un développement local participatif et résilient au changement climatique			
B1.1.1	Formation des facilitateurs des champs écoles (21 jours de formation pendant un saison pour 7 personnes)	10 519	0	0,31%
B1.1.2	Rendez vous des champs écoles (6 réunions pendant un saison)	35 399	0	1,03%
B1.1.3	Appuyer la structuration des organisations féminine et des femmes	7 622	0	0,22%
B1.1.4	Réaliser des formations en leadership au profit des femmes	11 434	0	0,33%
B1.1.5	Réaliser des activités d'information, de sensibilisation et de formation sur l'éducation nutritionnelle et l'hygiène alimentaire au profit des femmes	11 434	0	0,33%
B1.1.6	Réaliser des activités de sensibilisation sur la migration et la microentreprise	11 434	0	0,33%
B1.1.7	Voyage d'étude et formation	20 000	0	0,58%
B1.2.1	Mission d'information et de sensibilisation des membres de l'Union	6 000	0	0,17%

B1.2.2	Formation de 5 techniciens semences	7 950	0	0,23%
B1.2.3	Formation des producteurs sur la production des semences et gestion post-récolte	9 000	0	0,26%
B1.2.4	Dotation en kit (équipements et matériels) pour accompagner la production de semences	11 434	0	0,33%
B1.2.5	Formation des distributeurs des semences en marketing et distribution des semences	11 434	0	0,33%
B1.2.6	Dotation en équipements et matériels d'ensachage et de scellage (solaire)	13 720	0	0,40%
B1.2.7	Formation des femmes sur le conditionnement en petits paquets	5 100	0	0,15%
B1.2.8	Achat des sacheries pour le conditionnement en petits paquets	3 000	0	0,09%
B1.2.9	Magasin pour les semences et balance	11 434	0	0,33%
B1.2.10	Dotation en kit a partir du deuxième année	9 000	0	0,26%
B1.2.11	Formation et suivi a partir du deuxième année	3 000	0	0,09%
B1.2.12	Suivi des activités de la part de l'INRAN	11 129	0	0,32%
B.1.3.1	Réhabilitation et redynamisation de BC	57 168	0	1,66%
B.1.3.2	Réhabilitation et redynamisation de BIA	22 867	0	0,66%
B.1.3.3	Réhabilitation de et redynamisation BAB	22 867	0	0,66%
B.1.4.1	Construction de contoirs de stockage	22 867	0	0,66%
B.1.4.2	Formation des acteurs en entrepreneuriat agricole et vie associatif	38 112	0	1,11%
B.1.4.3	Acquisition des équipements pour la transformation et la création de microentreprises	38 112	0	1,11%
B.1.4.4	Ingrédients pour préparation des blocs multi nutritionnels densifiés	4 236	0	0,12%
B.1.5.1	Infrastructure physique du centres	26 000	0	0,75%
B.1.5.2	Equipment (Cuves réfrigérées d'une capacité de 800 à 1000 litres par cuve; pompe qui aspire et refoule le lait dans les cuves, pH-mètres, lactodensimètres, bidons en inox, groupe électrogène et système de panneaux solaires, batteries).	35 000	0	1,01%
B.1.5.3	Matériel de bureau	1 000	0	0,03%
B.1.5.4	Gardiennage	915	0	0,03%
B.1.5.5	Formation des acteurs sur le la collecte et transformation du lait	3 811	0	0,11%
B.1.5.6	Personnel pour la suivi et la formation	12 000	0	0,35%
B.1.6.1	Préparation de plan d'affaires et mise en place de convention	5 827	0	0,17%
B.1.6.2	Matériel de bureau	1 500	0	0,04%
B.1.6.3	Formation des ressources humains	6 000	0	0,17%
B.1.6.4	Antennes locales	13 200	0	0,38%
B.1.6.5	Montant fond du roulement	150 000	0	4,35%
C	COMPOSANTE C: PILOTAGE ET GESTION DU PROJET			
C1	Fonctionnement de l'UGP et de la gouvernance du projet			

C.1.1	Salaires et allocations du personnel de l'UGP et des bureaux locales:			0,00%
C.1.2	1 un(e) responsable administratif(ve) et financier a Niamey	32 929	0	0,95%
C.1.3	1 point focal national	0	25 154	0,00%
C.1.4	Coordination du projet	14 269	21 404	0,41%
C.1.5	1 responsable au suivi évaluation	13 903	20 855	0,40%
C.1.6	1 Secrétaire niveau national	8 232	0	0,24%
C.1.7	2 coordinateurs locaux (par antenne)	27 441	0	0,80%
C.1.8	3 animateur 1 Loga 1 llella 1 Keita	16 464	0	0,48%
C.1.9	2 un secrétaire comptable (par antenne)	17 562	0	0,51%
C.1.10	1 chauffeur	5 488	0	0,16%
C.1.11	2 gardiens	6 586	0	0,19%
C.1.12	Mobilier et matériels de bureau pour l'UGP	10 575	0	0,31%
C.1.13	Véhicule	27 000	0	0,78%
C.1.14	Moto	15 000	0	0,43%
C.1.15	Atelier national de lancement	10 000	0	0,29%
C.1.16	Matériels informatique pour l'UGP et les bureaux	13 000	0	0,38%
C.1.17	Location bureaux pour les antennes	0	16 464	0,00%
C.1.18	Cout locaux projet (eau, électricité, téléphone)	0	36 222	0,00%
C.1.19	Instruments de pilotage et de gestion (manuels de procédures + suivi-évaluation)	10 000	0	0,29%
C.1.20	Fournitures; consommables divers; produit d entretien	18 000	0	0,52%
C.1.21	Entretien, réparation, maintenance, assurance et équipement du materiel roulante (casques, serrures, extincteur, etc..)	18 294	0	0,53%
C.1.22	Carburant	22 867	0	0,66%
A.2.2.1	Emission radio	1 601	0	0,05%
A.2.2.2	Caravane de sensibilisation	10 862	0	0,31%
C.1.23	Communication et visibilité du projet	57 769	0	1,68%
C.1.26	Frais bancaires (tenue de compte)	220	0	0,01%
C.1.27	Rencontres internationales COP du CNULCD	49 305	0	1,43%
C.1.28	Réunion du comité de pilotage	30 490	0	0,88%
C.1.29	Audit financier et comptable externe	36 768	0	1,07%
C.1.30	Atelier de lancement dans les département	18 000	0	0,52%
C.1.31	Atelier de clôture et appropriation	6 000	0	0,17%
C.1.32	Suivi-évaluation de mi-parcours	23 000	0	0,67%
C.1.33	Suivi-évaluation finale	23 000	0	0,67%
C2	Appui institutionnel aux principaux partenaires de mise en œuvre du projet			
C2.1	Appui aux communes pour la supervision	11 662	56 940	0,34%
C2.2	Appui au services techniques déconcentrés de appui conseil et suivi	0	493 935	0,00%
C2.3	Appui au services départementales et service développent communautaire	0	6 999	0,00%

C2.4	DGA Semence MINAGRI	0	15 000	0,00%
C2.5	Code rural	0	7 000	0,00%
	TOTAL HORS TAXE DU PROJET	2 679 600	768 986	77,70%
	TOTAL GENERAL PROJET	3 448 586		100,00%

3. CONTEXTE DE L'INITIATIVE

3.1 Cadres de référence

Dans les vingt dernières années le Niger a fait des efforts pour développer un cadre global de lois, de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes qui régleme le développement rural, l'agriculture et le secteur pastoral. Le projet est en ligne avec les principales politiques et stratégies sectorielles du Pays et ci-dessus décrites.

Législation

La base juridique du secteur rural avec laquelle le projet est en ligne est construite par l'ordonnance 92/030 (8 juillet 1992), qui établit les «directrices des principes de la politique de développement rural» et par l'ordonnance 93/015 (2 mars 1993) « les principes directeurs du Code Rural. » Le Code Rural du Niger est un instrument juridique et institutionnel qui reconnaît la possession coutumière de la terre et la mobilité pastorale, et fournit des règles pour gérer les ressources naturelles locales de façon concertée. En particulier, l'ordonnance n.93/015 établit le cadre juridique pour les activités agricoles, forestières et sylvo-pastorales dans le contexte de la planification régionale, de la préservation de l'environnement et du bien-être humain. En outre, il garantit la sécurité des opérateurs ruraux en reconnaissant leurs droits et favorise le développement l'organisation rationnelle des populations rurales. Compte tenu de la nature pastorale du présent projet, il est à signaler qu'il sera aussi en ligne avec le Code Pastoral. Adopté en 2010, ce code sectoriel définit, souligne et spécifie les principes fondamentaux et les règles pour le secteur du pastoralisme au Niger.

Politique et stratégies de développement

Le projet est en ligne avec les grands enjeux du développement définis dans l'initiative «Les Nigériens nourrissent les Nigériens» (I3N), le Plan de Développement Économique et Social (PDES), le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), le Programme d'Action National pour l'Adaptation au changement climatique (PANA) et la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL 2013-2035) et son Plan d'action (2016-2020) adopté en le 2016.

Le PDES, Plan de Développement Economique et Social 2012 – 2015, constitue le cadre de référence du gouvernement et des interventions de ses partenaires au développement, et l'I3N y a ensuite été intégrée. La traduction sectorielle du PDES pour l'agriculture (y compris l'élevage), et pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle est l'initiative dont le titre est «Les Nigériens nourrissent les Nigériens» ou I3N officiellement présentée en mars 2012. Celle-ci vise à atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'amélioration de la productivité des cultures aux fins alimentaires, le développement de la petite irrigation et de la

production du bétail et le soutien aux mécanismes d'adaptation aux changements climatiques. Dans le cadre de l'I3N est inclus le Programme Stratégique pour la Résilience au Climat (SPCR) qui met en évidence le passage récent d'un scénario de « développement sans adaptation » à un « développement avec adaptation ». Le SPCR comprend le programme pilote pour la résilience au climat appuyé par la Banque Mondiale : le Programme Pilote pour la Résilience Climatique (PPCR), et le Projet communautaire d'action pour la résilience au climat (Actions Communautaires pour la Résilience Climatique - PAC RC). L'objectif des deux projets PPCR et PAC-RC est de continuer le processus actuel d'incorporation de la résilience aux changements climatiques dans les stratégies et plans de développement afin de tirer les leçons apprises des programmes et projets en renforçant les processus participatifs existants en vue d'augmenter la mutualisation des connaissances et les tests pilotes de bonnes pratiques pour l'amélioration des pratiques agro-sylvo-pastorales résistantes aux changements climatiques. Aussi la gestion des ressources naturelles occupe-t-elle une place importante dans la stratégie de l'initiative I3N et en particulier, dans ses axes 1 « Augmenter et diversifier la production agro-sylvo-pastorale et la pêche » et 3 « Améliorer la résilience des populations aux changements climatiques, crises et catastrophes ». Ces activités sont articulées en huit (8) programmes prioritaires d'investissement (PIP: 2012 -2015).

Le Niger a développé et implémenté un Plan Environnemental National pour le Développement Durable (PNEDD), dans le but d'avoir une politique environnementale spécifique, unifiée et intégrée. Le PNEDD comprend (6) programmes prioritaires parmi lesquels deux intéressent le projet. Le premier est le Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles, (PAN/LCD – GRN), qui s'emploie aussi à améliorer les conditions de vie des populations dans les zones rurales et de faire participer les populations rurales à la réhabilitation du terroir. Le second est le Programme pour les Changements et la variabilité Climatiques qui vise à définir les étapes pour la réalisation du Plan National d'adaptation aux changements Climatiques (PANA) au Niger. Dans le cadre de ce second programme, le projet soutiendra l'éducation et la formation des communautés conformément aux services de support à la résilience vers les changements climatiques et aidera aussi à améliorer la capacité technique des décideurs locaux.

Le Niger est en outre doté d'une Stratégie pour le Développement Durable de l'Élevage (Stratégie de Développement Durable de l'Élevage, SDDEL) validée de 2012 à 2035 dont les principes sont pris en considération dans le présent projet. Le SDDEL se focalise sur la santé animale et concerne, soit la gestion durable de la capacité productive de la terre, soit la modernisation de la production animale même.

Le Niger a aussi une politique nationale du genre (2008) dont l'axe 2 est « la promotion appropriée des potentialités et conditions des femmes et des hommes dans l'économie familiale et de l'économie de marché » Cet axe inclut le renforcement de la capacité de réponse des femmes dans le secteur informel, la production alimentaire et la transformation et commercialisation des produits agricoles, dont le projet s'insère pleinement.

Le bas niveau de développement du Niger a généré une émigration significative au cours des derniers 10 ans. Selon les estimations de l'Université de Sussex publiées en 2007 et sur la base de recensements réalisés de 1995 à 2005, 496,773 nigériens ont émigré hors leur pays, ou environ 3,5% de la population totale. En outre, il faut noter que le Niger est utilisé comme pays de transit vers le Maghreb et les pays du Nord par les migrants de l'Afrique occidentale.

Malgré cela, le Niger est en train de commencer à utiliser les migrations comme facteur de

développement à travers les programmes de transfert de la connaissance des expatriés. Par exemple le Ministère des Affaires Etrangères et de la Migration a, par le passé, implémenté le projet TOKTEN (Transfer of Knowledge through Expatriate Nationals), projet qui n'a pas ensuite eu de suivi. En outre quelques politiques publiques aussi comme la Stratégie du Développement Rural (SDR) qui a été ensuite insérée dans l'I3N, tiennent compte des politiques sur la migration. Finalement, le gouvernement du Niger a institué un comité interministériel pour développer une politique sur la migration qui devrait permettre de mieux gérer la migration intérieure et internationale. Ce comité est présidé par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, des Affaires religieuses et coutumières qui est, du reste, l'institution étatique responsable des questions migratoires sur le plan juridique et de sécurité. La politique migratoire se basera sur les documents juridiques et législatifs existants comme les nombreuses conventions internationales ratifiées par le Niger parmi lesquels les règlements de l'ECOWAS et de l'UEMOA.

Le présent projet en outre est en ligne avec :

- la Stratégie pour le Développement et la Réduction de la Pauvreté (SDRP, 2007), qui a été ensuite insérée dans l'I3N, vise à réduire l'incidence de la pauvreté nationale et la réduction de la pauvreté rurale du taux de 66% (en 2002) à 55%, (en 2015) ;
- la Stratégie pour la Réduction Accélérée de la Pauvreté à réaliser jusqu'en 2020 ;
- la Stratégie nationale et le Plan d'action pour la Grande Muraille Verte, (adoptés en 2012).
- le programme national d'action pour l'adaptation (PANA) qui, soutenu par d'autres processus nationaux comme la Stratégie et le Plan d'Action Nationale pour les Changements et la Variabilité Climatiques (SNPA / CVC), a révélé que les changements climatiques risquent d'avoir des effets négatifs sur les moyens de subsistance des ressources des communautés et par conséquent sur la sécurité alimentaire. La préparation du PANA a suivi un procès participatif d'identification des priorités. Le PANA a identifié comme vulnérables les secteurs suivants: l'agriculture, l'eau, le bétail et les forêts / biodiversité et a aussi identifié comme étant les groupes les plus vulnérables, les pauvres ruraux, les femmes, les jeunes et les petits producteurs. Le PANA a en outre identifié 14 actions prioritaires à réaliser immédiatement, lesquelles couvrent les groupes vulnérables dans les quatre secteurs ci-dessus parmi lesquels au moins 6 sont en ligne avec les priorités de ce projet (espèces fourragères en milieu pastoral, diversification et l'intensification durable des cultures irriguées, contrôle des maladies des plantes liées au climat, activités de protection / restauration du sol, promotion des espèces et variétés adaptées au climat pour la production animale et végétale et renforcement des techniques matérielles et des capacités d'organisation des producteurs ruraux).

3.2 Localisation de l'initiative, analyse des besoins et exigences d'intervention

Contexte et localisation de l'initiative

Dans les années 1970 et '80 la région du Sahel a connu des sécheresses désastreuses qui ont causé une famine diffuse et une dégradation des territoires. L'évaluation de la dégradation du sol dans le Sahel et la quantification de ses effets sur la productivité des terres ont été un défi aussi bien scientifique que politique. En utilisant des données satellitaires (Mbow et autres, 2015) il y a peu de certitude et beaucoup de données contradictoires par rapport au fait que le Sahel soit en train de devenir plus vert (donc, on suppose, qu'on soit en train de réhabiliter) ou plus marron (donc on reste, on suppose, en train de dégrader). D'un côté il y a des analyses qui démontrent comment le Sahel est en train de se dégrader lentement avec

une diminution de la couverture végétale (Rasmussen et autres, 2014; Brandt et autres, 2015). De l'autre un grand nombre d'études (in primis Bai et autres, 2008) observent une amélioration des conditions de végétation. En effet, au cours des dernières trois décennies, grâce à des augmentations modérées des précipitations et de différents projets internationaux (parmi lesquels le projet Keita), il s'est produit le cas se rapportant à comment des centaines de milliers d'agriculteurs auraient transformé des paysages arides en terres agricoles productives en modifiant les pratiques d'agroforesteries, hydriques et de gestion du terroir, et auraient réhabilité le terroir en obtenant le soi-disant « re-greening », revitalisation.

Malgré cela, le Sahel reste une des zones les plus pauvres avec les index de développement les plus bas du monde, et il y a encore beaucoup de travail à faire pour réhabiliter le sol, freiner la désertification et augmenter la productivité des terres et le bien-être des populations. La Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel par exemple est une initiative symbolique dans laquelle 20 pays sahéliens (y compris le Niger) se sont réunis avec des organisations internationales, instituts de recherche, société civile et organisations de base pour combattre les effets des changements climatiques et la désertification.

Au Niger, l'immense majorité des environ 18 millions d'habitants survit à travers l'exploitation des ressources et des services de l'écosystème, y compris habitations, nourriture, médicaments, matériels artisanaux, terre et eau. Cependant, dans les dernières années, le potentiel productif du pays a diminué à la suite des conditions météorologiques hostiles, désertification progressive, pression démographique, dégradation continue des terres, surexploitation des terres et l'exploitation excessive des biomasses par le pastoralisme ou par la coupe abusive du bois. Le coût de la dégradation du sol en termes de changement de couverture végétale et d'exploitation du sol a été estimé en 2007 à 0.75 millions de dollars, ou les 11% du PIL ou le 1% de la valeur totale des services des écosystèmes (Moussa et autres 2016). De l'autre côté, le même auteur a calculé que 1 dollar d'investissement dans la réhabilitation du sol rapporte 6 dollars en retour.

Le Niger qui s'étend au cœur du Sahara sur une superficie de 267,000 km², sans débouché sur la mer, est désertique pour deux tiers du territoire, et c'est un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques et à la dégradation du sol au monde. Le Niger est aussi un des pays les plus chauds du monde avec deux types de climats chauds : un climat désertique sur la majeure partie de sa superficie, et un climat semi-aride avec une seule saison des pluies.

En utilisant par contre les caractéristiques des précipitations, les zones agro-écologiques du pays se distinguent comme suit :

- La zone du Sahara dans le nord du pays qui représente environ les 65% du territoire national, avec des pluies très rares. Les précipitations restent toujours inférieures à 100 mm par an avec une longue saison sèche et des températures moyennes supérieures à 35°C;
- La zone sahélo-saharienne qui couvre les 12,2% du territoire national avec 200 à 300 mm de pluies par an. Dans cette zone la majeure partie des fleuves connaissent des flux temporaires seulement après les précipitations;
- La zone sahélo-soudanaise couvre les 21,9% du territoire national et comprend une partie du Sahel plus sec dans le nord habité principalement par des bergers nomades. Les précipitations varient de 300 à 600 mm par an;
- La zone Soudanaise qui reçoit plus de 600 mm de pluies par an, et représente le 0,9%

du territoire national.

L'agriculture et l'élevage de bétail constituent la source de subsistance principale pour environ les 80% de la population des zones rurales qui représente en outre les 40% du PIB du pays. Avec 10,5 millions d'UBA, le Niger a la plus grande population de bétail du Sahel. La contribution du bétail au PIB agricole est de 40%, mais il était bien plus élevé dans le passé. Le pastoralisme est lié à la distribution des ressources hydriques qui a aussi conduit à une exploitation excessive et à la destruction d'écosystèmes pastoraux. Même si le pastoralisme s'est adapté pour faire face aux différents défis à travers la transhumance, il y a souvent des conflits entre éleveurs et agriculteurs.

Le système agro-pastoral au Niger pourrait être classé comme suit :

- La zone pastorale, dans laquelle la transhumance et le nomadisme dominant. En grande partie est concernée la région d'Agadez, et couvre la partie septentrionale de la majeure partie des autres régions (Tillabéry, Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa). Les troupeaux dans ces zones sont adaptés aux conditions climatiques et environnementales. Cette zone a traditionnellement soutenu l'immense majorité des têtes de bétail, en particulier chameaux et chèvres, même si les dimensions des troupeaux sont en train de diminuer et les familles nomades en transhumance sont en mouvement de plus en plus vers le sud;
- La zone agro-pastorale qui traverse le pays d'est en ouest, et touche toutes les régions à l'exception de Dosso et Niamey, représentant les deux tiers du patrimoine bovin au Niger. Dans ces zones les activités agricoles ont accru à cause de la migration vers le sud de pasteurs transhumants du nord, et aussi parce que la haute densité de la population dans les zones agricoles méridionales est en train de pousser les familles nomades vers le nord.
- La zone agricole de la bande méridionale, plus vaste à l'ouest qu'à l'est, qui s'étend de l'intérieur du pays et reçoit une moyenne de 400 à 600 mm de pluie par an (jusqu'à 800 millimètres dans les zones de Dosso dans le sud). Dans cette zone, les 90% du bétail et les 75% des petits ruminants sont de propriété des familles d'agriculteurs les plus riches.

Exemples de bonnes pratiques au Niger

Le Programme Stratégique pour la Résilience au Climat (SPCR, élaboré en 2010) rapporte que dans les trois dernières décennies le Niger a vu intervenir 50 programmes sur la gestion durable du territoire investissant des fonds de 400 millions de dollars. Les résultats obtenus constituent un exemple de comment de bonnes pratiques peuvent inclure augmentation de la végétation, réduction de l'érosion, réhabilitation et une meilleure utilisation des terres dégradées (ré-végétalisation ou re-greening), amélioration des rendements agricoles, augmentation du fourrage pour les élevages, meilleure disponibilité d'eau, activités d'amélioration de la sécurité alimentaire et du bien-être pour les groupes vulnérables et activités de réduction de la pauvreté qui ont suscité un intérêt de la communauté internationale. Le SPCR observe cependant que la couverture de ces actions a été limitée et concentrée en quelques zones. Moins des 8% des villages au Niger, et en particulier ceux dans les régions de Dosso, Tillabéry et Tahoua ont participé aux principaux programmes. Au même moment, il est reconnu aussi que ces projets et programmes ont déjà réuni une masse critique d'expériences en matière d'adaptation aux changements climatiques et que maintenant il est impératif d'étendre ce type d'interventions à tout le territoire national.

La Coopération italienne en 2004 au moment de la réalisation dans le cadre du Fonds "Programme Italie - CILSS " Lutte contre la Désertification pour la réduction de la pauvreté

dans le Sahel : FLC / RPS" a commencé l'utilisation de la méthodologie de la ZARESE. Il s'agissait d'identifier les "zones à risque social et environnemental élevé" en prenant en considération le niveau de vulnérabilité de la population, évalué à travers des indicateurs spécifiques tels que le nombre d'habitants, la dégradation du sol, la désertification, la pauvreté de la population, etc.

Les ZARESE sont aussi les zones les plus sensibles aux effets négatifs des changements climatiques à cause de la dégradation des ressources naturelles déjà existante et à la surexploitation des zones de pâture et des points d'eau de la part des agriculteurs. Pour promouvoir le développement durable dans ces zones, les activités de gestion des ressources naturelles étaient identifiées en relation avec les impacts des changements climatiques sur les services des écosystèmes. Le Fonds se proposait de mettre en pratique une approche intégrée à la gestion durable des ressources naturelles pour combattre la désertification, réduire la pauvreté, augmenter la sécurité alimentaire et renforcer la décentralisation des institutions. Le Fonds encourageait en outre la participation active des populations rurales, en particulier les jeunes et leurs femmes et leurs organisations de base pendant le cycle du projet. Au Niger, le Fonds Italie-CILSS intervient dans trois (3) ZARESE correspondant aux départements d'Illéla, Loga (2004) et Keita (2009) avec 257 microprojets et onze (11) projets de développement structural.

La Coopération italienne a aussi implémenté le Programme de développement local dans l'Ader Doutchi Maggia (PDL/ADM dm), mentionné comme "Projet Keita", d'une valeur d'environ 50 millions d'euro et a duré environ 25 ans à partir de 1983, avec lequel a été relancée l'agriculture dans une des zones les plus arides du Sahel, en concentrant la stratégie d'intervention, d'un côté sur le développement durable entre changements climatiques et pression humaine, et de l'autre sur l'eau comme facteur essentiel de développement.

Entre 1998 et 99 l'IFAD a testé un programme de recherche action participative sur les "initiatives des agriculteurs" qui a produit de très bons résultats qui ont relevé l'existence d'une forte capacité des populations d'innover et d'organiser les activités de la communauté. À partir alors d'une série d'actions se sont-elles succédé dans ce sens et la méthodologie a connu une grande expansion en incluant un processus auto diagnostiqué et de planification des activités au niveau de village, l'identification et la caractérisation des innovations locales, l'expérimentation des innovations par rapport à leur pertinence et efficacité, l'autoévaluation de la méthodologie et sa socialisation et adoption à une plus grande échelle à travers aussi la mise à disposition de fonds pour les projets locaux. Ce processus d'expérimentation et application des innovations des paysans est reconnu comme une bonne pratique et sera répliqué dans ce projet et dont le titre est "valorisation des initiatives des agriculteurs".

L'approche de formation des Champs-École des Agriculteurs (en anglais Farmer Field School) se base sur les concepts et principes d'apprentissage centré sur les expériences des gens et a été développé comme une alternative aux approches traditionnelles, plus descendantes. Elle utilise des méthodes innovantes et participatives pour créer un environnement d'apprentissage, à travers l'observation, la discussion et la participation pratique aux exercices sur le champ. L'approche peut être utilisée pour convaincre les agriculteurs à rechercher et dépasser une plus ample gamme de problèmes, parmi lesquels l'amélioration de la productivité du sol, l'agriculture de subsistance, le contrôle du ruissellement et la conservation de l'eau et une meilleure irrigation. Dans le domaine pastoral cette approche s'appelle Champ-École Agro-Pastoral et fournit une excellente plateforme pour favoriser le développement des capacités et soutenir les familles (Hommes ou femmes) qui intègrent les secteurs de l'agriculture et du bétail pour la gestion durable du sol dans une approche basée sur les

agroécosystèmes. Le CNEDD, après l'introduction des Champs-École Agro-Pastoraux au Niger en 2014, a décidé d'introduire quelques Champs-École dans le présent projet.

Au cours de la mise en œuvre du projet, il sera procédé à l'édition d'un recueil des bonnes pratiques issues des 10 communes d'intervention dudit projet.

Analyse des besoins et exigences d'intervention (justification du projet)

La migration causée par le manque d'opportunités économiques

Le phénomène de la migration dans les zones frontalières du désert est important. Selon les données de l'OIM en 2016 des postes de monitoring des migrations d'Arlit et Séguédine plus de 200.000 personnes sont passées à la sortie vers le nord et plus de 50.000 sont rentrées vers le sud. La population du Nigeria constituait en septembre les 22% du flux à la sortie, suivi du Niger avec les 19%. Plus des 82% de la population qui migre sont représentés par les hommes. La majeure partie des nigériens migre –même si c'est de façon saisonnière- vers les pays du golfe de Guinée. Nonobstant le fait que le Niger soit en plus un pays de passage vers le nord que le pays d'où s'effectuent des départs massifs dans cette direction, il est à noter qu'il n'existe pas un système par lequel le gouvernement ait une estimation exacte des nigériens à l'étranger ni de leur localisation. Aux nigériens à l'étranger il n'est pas demandé de s'inscrire à un quelconque registre, excepté depuis plusieurs années maintenant une tentative du Ministère des Affaires Étrangères de recueillir ce type de données, d'autre part sans succès.

En absence d'un développement réel pour un pays qui reste solidement dans les dernières positions de l'indice de développement des Nations Unies, dans lequel plus des 80% de la population résident dans les zones rurales et plus que la moitié de la population a moins de 15 ans, la seule possibilité de réduire le phénomène migratoire semble liée à la possibilité d'avoir un accroissement réel et durable des possibilités économiques pour les jeunes. Dans ce sens, l'OIM se focalise aussi sur la création de micro entreprises ou d'emplois, soit pour les nigériens que pour les gens de passage (cf. le chapitre sur les synergies avec d'autres projets et programmes).

Productivité insuffisante liée à la dégradation du sol et aux changements climatiques

La dégradation du sol au Niger couvre divers aspects. Le sable du désert ou du Sahara tend à couvrir la majeure partie de la surface du Pays, qui a perdu les 26% de sa couverture forestière entre 1990 et 2005. La fréquence des sécheresses a augmenté, accroissant la dégradation et épuisant les ressources naturelles et substances nutritives du terroir. Des efforts récents se sont concentrés sur la "ré-végétalisation" (re-greening) du pays qui s'est basé sur les actions endogènes des communautés et qui a enregistré des résultats positifs. Les facteurs de la dégradation du sol incluent l'augmentation rapide de la population qui a occasionné une exploitation excessive des ressources pour satisfaire les besoins croissants et qui a augmenté les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles (comme celles expérimentées entre bergers et agriculteurs) et les conflits qui augmentent à leur tour la dégradation du territoire.

Une autre force motrice importante de la dégradation est constituée par les changements climatiques, comme les hautes températures, la sécheresse, la variabilité des précipitations et les inondations. La dégradation du sol aggrave les conditions de pauvreté, conduisant les populations à chercher à exploiter même les zones les moins aptes à la culture et déjà affaiblies en aggravant la dégradation et en créant un cercle vicieux de pauvreté. Cette situation de statuts dégradée du sol a un impact négatif du secteur agricole, et c'est un facteur

d'obstacle à la réduction de la pauvreté dans le pays et à la réalisation d'un développement durable. La dégradation du sol et des ressources hydriques et forestières menace la survivance de la plus grande partie des espèces et pourrait réduire la biodiversité. Plus la terre est dégradée et moins elle est apte à pourvoir aux besoins de subsistance en fournissant les services de l'écosystème, plus la migration devient commune en déchaînant de potentiels conflits dérivant de l'exploitation et de la pénurie des ressources.

Manque de capacités et manque d'organisation et de coordination aussi bien de la société civile que des structures nationales décentralisées, en particulier dans un contexte de changement

De grandes masses de la population ont une connaissance insuffisante et manquent d'une capacité consolidée de faire face aux menaces des changements climatiques et de la dégradation du sol. Les agriculteurs et les pasteurs doivent encore renforcer leurs compétences en termes de technologies, instruments, pratiques et approches pour augmenter leur productivité et améliorer leur propre style de vie de manière durable.

En outre, persiste une incapacité constante des structures décentralisées et de la société civile persiste de fournir aux paysans et aux bergers le support, la formation et les services à leurs nécessaires. Cela est dû en partie au manque d'une formation et compétence appropriée, mais pas seulement. L'incapacité de fournir aux agriculteurs ces services est liée aussi au manque de coordination nécessaire entre les différentes entités de l'Etat et de la société civile, au manque d'infrastructures et de moyens de transport, à la réduction de la disponibilité des intrants et technologies qui augmentent la résilience aux changements climatiques et à l'inadéquation préparation et au manque d'infrastructures nécessaires pour faire face aux événements catastrophiques liés à la situation.

Impact des changements climatiques sur les populations et peu de résilience

De la même manière, les récents progrès et le développement du secteur agricole au Niger sont en danger de se perdre à cause des changements climatiques. Ceci se réfère en particulier à la variabilité spatiotemporelle élevée des précipitations qui provoque de nombreuses sécheresses dans la saison des pluies, tel que les fortes pluies et inondations dans d'autres zones, ensemble à un probable raccourcissement moyen ou total de la saison des pluies. En outre, tant que les températures continuent à augmenter, certaines espèces animales et végétales à risque pourraient disparaître ou devenir moins productives pendant que les maladies des cultures et du bétail augmentent, ensemble avec la fréquence et l'intensité du vent et des tempêtes de sable. Ces impacts des changements climatiques contribuent aux considérables dommages des cultures et minent la productivité étant donné que la population qui n'a pas les connaissances de ce nouveau climat se trouve dépourvue pour faire face aux changements et à leur soudaineté.

Conflits pour l'exploitation des terres

Le sous-secteur zootechnique et celui agricole sont caractérisés par une forte compétition pour l'exploitation des ressources naturelles. Cela a déjà porté à l'apparition de foyers de tensions. À cause des effets combinés de la variabilité du climat et de la pression de la population, il y a une pénurie des facteurs de production et de terres. Il y a en outre des effets spécifiques que les changements climatiques ont sur le secteur animal comme les maladies des animaux, la pénurie alimentaire et la carence d'eau.

Le sous-secteur zootechnique est en outre traditionnellement confronté à l'introduction des

cultures dans les zones liées au pâturage à cause du fait que les agriculteurs répandent leurs terres pour faire face à la réduction de rendement due à la dégradation du sol et aux changements climatiques. Indirectement, cela provoque une mauvaise gestion et surexploitation des terres pastorales et une augmentation des pratiques inaptes, tels les pâturages incontrôlés, qui entraîne la perte de productivité et l'augmentation des conflits entre exploitants des terres. En outre, la gestion traditionnelle de la terre provoque problèmes liés à son exploitation. Au Niger la propriété de la terre est liée à l'histoire de la naissance du village, et les autorités traditionnelles ont la faculté de décider qui exploite la terre à moins qu'il n'existe pas un titre de possession. Tant qu'une terre est dégradée et non productive, la propriété reste solidement liée à la communauté et ses fondateurs n'en réclament pas la jouissance. Au moment où une terre est réhabilitée, même avec l'effort d'un groupe de personnes lié à un projet de développement, il peut arriver qu'elle soit réattribuée par les autorités traditionnelles à qui en fait la demande.

Cela fait qu'il y ait peu de stimulation à améliorer les conditions du sol de la part des couches les plus vulnérables de la population parce qu'ils savent qu'à la suite de la réhabilitation ils pourraient être privés de la possibilité de l'exploiter. Le Niger a une législation capable d'éviter ce type de problèmes, le Code Rural, qui n'est pas suffisamment appliqué.

Description des zones d'intervention

Le projet interviendra dans les régions de Tahoua et Dosso sur 10 communes dans les détails suivants :

- Région de Dosso : Département de Loga (communes de Loga, Falwel et Sakorbé) ;
- Région de Tahoua : Département de Keita (communes de Keita, Tamaské, Ibohamane et Garhanga) ;

Département d'Illéla (communes d'Illéla, Tajaé et Badaguichiri).

Aperçu du Département de Loga

Le Département de Loga est considéré comme le plus pauvre dans la région de Dosso et un des moins habités du Niger. Le taux de déficit annuel en céréales varie entre les 60 et les 90%. L'agriculture qui est l'activité principale de la population (90%) est sujette à l'impact des changements climatiques (précipitations insuffisantes, pression des parasites, etc.) et les rendements insuffisants provoquent un exode de main-d'œuvre vers les centres urbains nationaux et internationaux.

Du point de vue environnemental la zone reste fortement influencée par le phénomène de la déforestation et des pratiques agricoles non résilientes. En outre, le phénomène de l'érosion hydrique et éolienne accentue la dégradation des ressources naturelles. Nonobstant l'existence du plan de développement communal (PDC) relu en 2012 les préoccupations des populations n'ont pas obtenu des réponses adéquates. La population n'a pas accès aux biens fondamentaux tels que la nourriture, l'instruction et la santé. Selon les études de base du projet FLEUVE (2016), la majeure partie de la zone présente une extension remarquable des cultures non irriguées (Loga 67%, Falwel 83% et Sakorbé 60%) mais aussi une dégradation élevée du sol. La commune de Loga présente les 16% de terres dégradées. La commune de Falwel est fortement soumise à la dégradation du sol, mais seuls les 2% ont bénéficié d'interventions d'amélioration. Dans la zone de Sakorbé, la Régénérescence Naturelle

Assistée des plantes agro-forestières a par contre une grande extension et occupe les 26% de la commune, pendant que 1400 autres ha de terre sont encore dégradés.

Aperçu du Département d'Illéla

Selon les études effectuées en 2016 par le projet FLEUVE, la zone de projet dans la région de Tahoua souffre de sécheresses récurrentes qui préoccupent les populations rurales. Cela, associé au poids démographique et aux pratiques non durables d'extraction des ressources (coupe du bois, exploitation excessive des pâturages, occupation des zones de pâture pour l'agriculture, etc.) comporte une dégradation des terres productives et réduit les rendements agricoles. A cause de la pression sur les ressources végétales, on assiste au phénomène toujours plus préoccupant la glacification qui cause une forte érosion aussi bien éolienne qu'hydrique des terres. En outre, le phénomène de l'excessive charge de pâturage a conduit à la dégradation de la biodiversité utile pour les animaux, en favorisant la recolonisation des aires pastorales par des espèces envahissantes comme la Sida Cordifolia. Enfin, les terres cultivables sont en train de connaître un drastique déclin de la fertilité qui menace la sécurité alimentaire en particulier dans les couches les plus vulnérables de la population. En outre, en l'absence de végétation, les sols sont menacés d'érosion hydrique et éolienne et donc deviennent toujours moins productives. Selon les études, les terres de cultures non irriguées dans le département d'Illela, par exemple, ne dépassent pas les 58% à Tajaé, les 45% à Illéla et les 59% à Badaguichiri.

Aperçu du Département de Keita

Dans ces zones le relief est caractérisé par une série de hauts plateaux, des vallées et bassins hydrographiques. La pluviométrie est généralement inadéquate, irrégulière et mal distribuée aussi bien durant la saison que dans l'espace. Les événements pluvieux de haute intensité ne sont pas rares (plus de 50 mm/heure). Les deux extrêmes climatiques constitués de sécheresse et inondations ont accéléré entre autres le phénomène d'érosion hydrique du sol et la perte de couverture végétale. Dans cette partie du Niger l'agriculture et le bétail qui sont pratiqués par plus des 98% de la population, sont les principales activités économiques. Cependant, il y a d'autres activités importantes comme l'artisanat, la pêche, la migration et le commerce. Cependant, nonobstant l'abondance de ressources partagées, on relève dans les dernières années une diminution des terres cultivables, la dégradation et la diminution des pâturages, la perte de bétail avec la baisse conséquente de la production agro-sylvo-pastorale, et une diminution des rendements des cultures pluviales et irriguées. Et puisque les productions ne pouvoient pas aux besoins toujours plus croissants de la population et les marchés ne sont pas suffisamment développés, on se retrouve face à un aggravement du phénomène de l'insécurité alimentaire. Au contour, l'excessive exploitation du sol a conduit à la diminution de la fertilité des terres, à la réduction du capital productif, et à la réduction du revenu. Cela met les différentes communautés dans une situation d'extrême pauvreté, et les expose à divers conflits sanglants entre les exploitants des ressources naturelles dans un contexte de pénurie des terres.

Encadrement dans les Programmes de Développement en vigueur

Le projet est en ligne avec les grands défis du développement définis dans les principaux programmes nationaux. Les détails de la contribution du projet aux différentes politiques sont mentionnés ci-dessous:

- le projet est en ligne avec les axes suivants de l'initiative "les Nigériens nourrissent les Nigériens" (I3N): axe 1 "Augmentation et diversification de la production agro-forestière-

pastorale et de la pêche”, axe 2 “Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et alimentaires”, axe 3 “Amélioration de la résilience des population face aux changements climatiques, crises et catastrophes” et axe 4 “Amélioration de la situation nutritionnelle des nigériens et des nigériennes”.

- le projet est en ligne avec le premier programme prioritaire du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) dénommé Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN/LCD – GRN) qui s'occupe aussi d'améliorer les conditions de vie dans les zones rurales et de faire participer les populations rurales à la réhabilitation du terroir.

- Sur 14 priorités définies par le PANA (Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques) le projet en affronte six prioritaires: Introduction d'espèces fourragères dans les zones pastorales, diversification et intensification durable des cultures irriguées, contribution à la lutte contre les maladies des plantes dues aux changements climatiques, développement des activités de protection et la restauration du sol et de conservation du sol et de l'eau, promotion d'espèces adaptées au climat par la production d'animaux et végétaux et renforcement des capacités techniques, matérielles et organisationnelles des producteurs ruraux.

- le projet est en ligne avec la Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDEL 2013 – 2035) et avec son Pan d'Action (2016 – 2020) adopté en 2016 et en particulier avec son axe 2 « Augmentation, diversification et développement de la production animale » qui concerne soit la gestion durable de la capacité productive de la terre, soit la modernisation de la production animale. Concernant la gestion durable il y a deux résultats attendus: « Les systèmes de production animale sont protégés » et « la disponibilité et l'accès aux ressources pastorales ont augmenté » qui, tous les deux, concernent le présent projet. Par rapport à la modernisation de la production, le projet contribuera au résultat attendu numéro 2 « les bonnes pratiques agricoles et l'intensification des productions sont promues ».

Analogie/synergie/complémentarité de l'initiative avec les interventions (programmées et ou en cours) insérées dans ces Programmes de Développement

La liste des programmes avec lesquels la présente intervention a une analogie, complémentarité, et avec lesquels elle pourrait développer une synergie se présente comme suit :

Projet GEF FAO “L'intégration de la résilience climatique dans la production agricole et pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables grâce à l'approche Farmer Field School”, d'une durée de 4 ans et d'un budget de 3,8 millions de dollars, intervient dans les régions de Dosso et Tahoua. Le projet, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage est en train de fournir un réseau de Champs Ecoles Pastorales et a donné sa disponibilité à créer une synergie en s'occupant gratuitement de la formation de facilitateurs pour les champs Ecoles du présent projet, contre remboursement des frais de restauration et d'hébergement des participants. Dans le budget du présent projet, ont été insérés les frais pour les formations des facilitateurs des Champs-Ecoles, cependant considérés comme des dépenses d'organisation des formations qui seront pris en charge par la FAO.

Le programme de l'Union Africaine de la Grande Muraille Verte (GMV) pour le Sahara et le Sahel prévoit la réalisation d'une large et longue bande reverdie et réhabilitée qui traverse horizontalement l'Afrique toute entière afin de constituer une barrière contre l'avancement de la désertification vers le sud. Actuellement au Niger le programme est financé

par le projet FLEUVE (Front Local Environnemental pour une Union Verte) du Mécanisme Mondial de l'UNCCD et par le projet Action contre la désertification financé par l'EU et implémenté par la FAO. Les synergies avec le présent projet sont évidentes étant donné que le GMV couvre les mêmes zones d'intervention et les actions de réhabilitation des terroirs sont semblables. La GMV a aussi préparé une évaluation détaillée de la situation des ouvrages réhabilités existants dans les zones du projet FLEUVE. Ainsi il existe la possibilité de collaborer aussi bien dans la réhabilitation des ouvrages identifiés par le projet FLEUVE que dans le département de Keita où cette évaluation n'a pas encore été faite.

□ Le programme de l'Organisation Mondiale des Migrations, outre à effectuer le monitoring constant des flux migratoires du Niger, est en train d'expérimenter la formation et la mise en œuvre de petites entreprises qui permettent de réduire le risque de migration des jeunes. L'OIM s'occupe aussi bien des potentiels migrants nigériens qui sont à risque de partir vers l'extérieur, que des migrants en transit. Pour les nigériens, il fournit des équipements et des formations pour la mise en œuvre des micros entreprises. Pour les migrants en transit d'autres pays, il fournit la formation et la sensibilisation à la création de micros entreprises et s'occupe d'équiper les micros entreprises même des migrants qui acceptent de retourner dans leur pays d'origine. Le présent projet pourra exploiter les bonnes pratiques développées par l'OIM, qui entre autres, collabore sur ces thèmes avec des ONG italiennes aussi.

□ L'initiative sera en synergie avec le projet "Promoting sustainable land management in migration-prone areas through innovative financing mechanisms" contenu dans le programme Régionale Afrique de l'Ouest du Mécanisme Global de l'UNCCD (AID 10072) financé principalement par la Coopération italienne et implémenté au Niger par l'OIM et le CNEDD. Le microprojet se déroule dans le département de Loga (Région de Dosso) dans l'optique d'intensifier et de diversifier les productions agricoles et créer des activités génératrices de revenus respectueuses la gestion durable du terroir. La synergie consistera surtout à répliquer les activités génératrices de revenus de meilleur succès et d'utiliser les meilleures pratiques apprises sur ces thèmes.

□ Le Programme d'Action Communautaire pour la Résilience Climatique (PAC-RC), financé par la Banque Mondiale pour 63 millions de dollars est sous la tutelle du Ministère de la Planification avec la collaboration du CNEDD. Le projet intervient dans les départements de Loga et effectue des actions d'amélioration des systèmes agro-sylvo-pastoraux et de développement de micro entreprises. Les axes de collaboration ou de complémentarité potentielle avec le présent projet sont évidents et seront développés durant la première phase des activités. Le présent projet pourrait se baser sur les leçons apprises du PAC-RC sur la génération d'emplois et de revenus.

□ Le Projet pour la Promotion de la Gestion Durable de la Terre dans les zones sujettes à migration est financé par l'EU au CNEDD et est un projet pilote qui a été mis en œuvre à Tahoua et Loga pour réduire les flux migratoires en impliquant les acteurs locaux dans le "cash for work" pour la réhabilitation des terroirs. Dans l'optique du CNEDD le "cash for work" devrait générer un flux de revenus qui devrait réduire le potentiel migratoire.

□ Le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (PRODAF) financé par l'IFAD a un budget d'environ 200 millions de dollars sur une durée de 8 ans et travaille fondamentalement dans l'amélioration des infrastructures agricoles aussi bien du point de vue des voies routières, des structures de marchés que de la réhabilitation des terres. Dans les zones du présent projet, il s'occupe de développement concrètement le marché des départements Keita et Illéla. Le projet a la capacité de rendre durable dans le temps les

résultats du présent effort étant donné qu'il pourrait permettre la commercialisation des produits des micro entreprises sur une longue portée.

□ Le Programme d'Appui au Marché de la Région de Tahoua (PAMIRTA), financé par l'Italie à travers l'IFAD avec un budget de 20 millions d'euro, est en phase initiale et devrait elle aussi permettre l'ouverture d'espaces de marché pour les produits de la zone.

□ Le Projet d'appui au Pastoralisme dans le Sahel (PRAPS), avec une durée de 5 ans et un budget de 45 millions de dollars, financé sous forme de prêt par la Banque Mondiale, a l'objectif d'améliorer l'accès aux ressources essentielles, aux services de production et aux marchés pour les éleveurs et les agro-éleveurs dans les zones frontalières et au long des parcours de transhumance des six pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger, Mauritanie, Sénégal et Tchad) et améliorer la capacité de ces pays pour répondre rapidement et efficacement en cas de crises ou urgence pastorales. Il comprend les activités concernant la santé animale, la réhabilitation, la propriété foncière des ressources pastorales, l'amélioration des marchés animaux et la gestion des crises. Vu que le projet intervient dans les mêmes zones que la présente action, il sera recherché des synergies et collaborations fructueuses et se feront dans la réhabilitation du territoire de façon à ne pas dupliquer les efforts.

□ Le projet «Autonomisation Des Femmes Et Développement Local» (AFDEL) financé sur un montant de 3,2 millions d'euro par l'AICS et débuté en 2015 intervient dans la région de Tahoua. Le projet a réalisé : une cartographie des ouvrages existants dans la zone, un inventaire détaillé des besoins pour la génération de revenus par village, et une liste détaillée et géo référencée des groupes de femmes. Outre cela, il a établi un système standardisé de sélection des groupes de femmes à financer. La collaboration avec le projet AFDEL pourrait certainement fournir une masse de données initiales sur les besoins locaux en termes de développement des petites entreprises dans la région de Tahoua.

4. DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

4.1 Objet de l'initiative, Stratégie d'intervention et Méthodologie d'approche

L'initiative de renforcer la Résilience des Communautés et Secteurs vulnérables des ZARESE du Niger permet d'une part de consolider les actions antérieures en matière de gestion des ressources naturelles et d'autre part d'intégrer les aspects liés aux changements climatiques dans les zones sujettes à la migration afin d'améliorer la résilience des populations face à leurs effets néfastes.

L'approche du Projet sera fondée sur une démarche de développement local visant à assurer aux hommes et femmes et des migrants qui composent la communauté locale la maîtrise d'ouvrage de leurs actions de développement. La mise en œuvre de ces actions reposera sur une approche projet et programme prenant en compte les aspects genre et de renforcement de capacités des hommes et femmes des communautés sur des espaces géographiques pouvant couvrir des grappes de villages et des communes.

L'approche programme sera donc utilisée pour l'identification des projets intégrés qui doivent, ainsi, répondre aux priorités des promoteurs. Le Fonds aidera à mettre les plans de développement communaux à jour s'ils ne prennent pas assez en compte la LCD/GDT, les changements climatiques et l'approche migration et développement.

Le caractère innovant de ce projet verra une participation massive des femmes, des jeunes et des migrants qui jouent un rôle considérable dans les productions agricoles et pastorales. Le projet prévoit la participation des femmes, des jeunes et des vulnérables : 30% de bénéficiaires femmes et 30% de jeunes.

Enfin, l'intercommunalité que prône le projet constitue d'une part une innovation et d'autre part une meilleure approche dans le cadre de gestion durable des ressources naturelles partagées.

4.2 Objectif général

L'objectif général du projet est de contribuer à la restauration des systèmes de production pour améliorer les conditions de vie des populations vulnérables aux changements climatiques et réduire les migrations.

4.3 Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique de l'initiative est d'Accroître durablement la production agro-sylvo-pastorale et promouvoir un développement durable et soucieux de la protection des ZARESE du Niger, avec l'adoption de pratiques agro-zootecniques communautaires résilientes aux effets des changements climatiques et la création d'emplois durables.

4.4 Bénéficiaires

La réalisation des activités du projet touchera 10 000 bénéficiaires directs. Ceux-ci sont en général de jeunes agriculteurs (hommes et femmes) et les organisations de producteurs, les familles des migrants qui ont souvent pour chef une femme laissée à gérer la famille entière, les migrants de retour avec la nécessité d'être réintégrés dans les systèmes productifs et dans les organisations communautaires, les groupes vulnérables au risque de migration, les migrants en transit qui constituent un cas spécifique - et peut-être le groupe le plus nombreux - et les groupes socio-économiques liés à la diaspora nigérienne. L'impact de la réalisation de ces activités contribuera à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour environ 120 000 bénéficiaires indirects.

Les activités de formation concerneront les bénéficiaires suivants:

- 200 sur les techniques de préparation des seuils d'épandage des eaux,
- 200 sur les techniques de mise en œuvre des ouvrages antiérosifs et de conservation des eaux,
- 200 sur la régénération du couvert végétal,
- 200 sur le compost,
- 400 sur les techniques de la culture irriguée améliorée,
- 200 sur les techniques d'agroforesterie,
- 200 sur la délimitation des couloirs de transhumance,
- 150 en 10 COFOB et 20 en COGES,
- 120 sur la migration et le développement (décideurs locaux),
- Au moins 225 personnes impliquées dans au moins 45 micro entreprises agricoles,
- 250 personnes impliquées dans 10 Champs-Ecole paysans/pastoraux,
- 50 personnes ressources participent aux voyages d'études pour visiter les meilleures pratiques des autres projets,

- 5 techniciens semenciers,
- 60 jeunes des zones rurales des communes vendent des semences certifiées,
- 1.800 personnes bénéficieront du stockage amélioré,
- 100 bénéficiaires font partie de nouvelles micro entreprises pour la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux,
- 10 personnes seront chargées de la gestion du centre de collecte du lait (mini-laiterie),
- 300 bénéficiaires approvisionnent en lait de la laiterie,
- 3.000 bénéficiaires du projet empruntent le fonds pour les micros entreprises.

Les programmes de sensibilisation relatifs au projet se déroulent tous dans la composante A2 et unissent des concepts relatifs à la valorisation des droits fonciers, à l'appui aux couches vulnérables de la population au risque d'immigration et à l'importance d'augmenter la résilience à aux changements climatiques. Ces activités concernent les bénéficiaires suivants:

- 2.500 personnes sont sensibilisées les droits fonciers, les changements climatiques, et la migration à travers des sessions,
- 3.000 personnes sont sensibilisées à travers l'organisation de trois visites pour le renforcement de la prise de conscience des droits relatifs à la propriété des terres, aux changements climatiques et à la migration,
- 10.000 bénéficiaires sont sensibilisés à travers trois débats radiophoniques et télévisuels pour la diffusion des contenus du Code Rural et pour renforcer la prise de conscience par rapport au lien entre les droits fonciers, les changements climatiques et la migration.

Les retombées de la mise en œuvre de ces activités permettront d'assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle à environ 216000 bénéficiaires indirects.

4.5 Activités

L'intervention se base sur deux catégories d'activités:

1. Activités relatives à l'augmentation durable et à la diversification de la production agro-sylvo-pastorale et à la réhabilitation des terres dégradées de la ZARESE en en assurant en même temps les droits fonciers;

2: Activités visant à soutenir en même temps le développement endogène local et résilient aux changements climatiques.

Outre cela, une forte composante de renforcement des capacités, aussi bien agro-environnementales qu'entrepreneuriales, est transversale à toutes les phases du projet. Les activités orientées à la composante féminine sont énumérées en détail dans le budget pour valoriser la contribution des femmes au développement endogène et à l'augmentation des recettes économiques. La participation active des bénéficiaires dans toutes les phases du processus, de la planification des interventions locales à la mise en œuvre et au monitoring/évaluation seront garanties par l'appropriation des activités et la durabilité de l'intervention. Les axes du projet sont structurés en deux composantes techniques et une de gestion opérationnelle du projet, subdivisées à leur tour en sous-composantes et / ou activités de la façon suivante :

Les activités envisagées portent d'abord sur :

- 1) Seuils d'épandage à travers : i Réalisation de seuils d'épandage pour l'aménagement de bas-fond,
- ii) Réalisation des cordons pierreux, iii) Traitement des ravines, iv) Formation des acteurs en technique de confection des ouvrages,

2) Diguettes et ouvrages d'aménagement d'eau: i) Confection des banquettes antiérosives, ii) Confection des digues filtrantes, iii) Réalisation de demi-lunes, iv) Réalisation du zaï, v) Formation des acteurs en technique de confection des ouvrages.

3) Aménagement des vallées et de mares et creusement de puits : i) Réhabilitation des puits villageois, ii) Réhabilitation de puits maraichage, iii) achat motopompe par groupement, iv) achat motopompes solaires transportables, v. Fonçage de puits maraîchers.

4) Lutte contre les plantes envahissantes terrestres à travers la lutte contre les plantes envahissantes terrestres (*Sida cordifolia*, *Pergularia tementosa*) dans 4 communes d'intervention du projet.

5) Plantation et ensemencement dans les zones de pâturage pour réhabiliter le couvert végétal : i) Ensemencer dans les zones de pâturage pour réhabiliter le couvert végétal, ii) Développement des cultures fourragères et la commercialisation des aliments pour animaux, iii) Plantations d'arbres dans les ouvrages des espaces récupérés, iv) Commémoration de la Journée Internationale de la Lutte Contre la Désertification, v) Formation des acteurs sur la Régénération Naturelle Assistée.

6) Mise en valeur des terres aménagés et accès aux entrants inclus les variétés améliorées : i) Acquisition de kits de compostage (petit matériel, activateur compost plus), ii) Acquisition des engrais chimique NPK, iii) Acquisition d'engrais chimique Urée, iv) Acquisition de semences certifiées de arachide et niébé, v) Acquisition de semences certifiées de céréales, vi) Acquisition de semences maraîchères, vii) Acquisition des tubes PVC, viii) Formation des producteurs en techniques de compostage, ix) Formation des producteurs en techniques de production des cultures irriguées, x) Réalisation de bandes végétales, xi) Formation des acteurs aux techniques agroforestières.

7) Sécurisation des ressources pastoral (identification, délimitation et le marquage des couloirs, des zones de pâturage et de puits pastoraux) : i) Identification, délimitation et le marquage des couloirs, des zones de pâturage et de puits pastoraux, ii) Assemblées villageoises locaux et accord sociaux, iii) Formation sur l'utilité du balisage des couloirs de parcours.

8) Mise en place de COFO et COGES et sensibilisation sur les droits fonciers : i) Emission radio, ii) Caravane de sensibilisation, iii) Formation et renforcement de COFO, iv) équipement d'une COFO, v) Formation et mise en place de COGES.

8) L'examen des plans de développement communales (PDC) au fin de prendre en compte la migration, le changement climatique et leur impacts sur l'utilisation des terres pastorales : i) Atelier communal de validation de PDC, ii) Consultation pour la révision des PDC.

9) Former les acteurs sur la migration et le développement : i) Atelier de formations sur la migration et le développement, ii) Consultation pour la révision des PDC.

10) Former les acteurs sur la migration et le développement : i) Atelier de formations sur la migration et le développement, ii) Consultant pour la formation.

11) Mise en place de systèmes de formation et sensibilisation : i) Formation des facilitateurs des champs écoles (21 jours de formation pendant une saison pour 7 personnes), ii) Rendez -vous des champs écoles (6 réunions pendant un saison), iii) Appuyer la structuration des organisations féminine et des femmes, iv) Réaliser des formations en leadership au profit des femmes, v) Réaliser des activités d'information, de sensibilisation et de formation sur l'éducation nutritionnelle et l'hygiène alimentaire au profit des femmes, vi) Réaliser des activités de sensibilisation sur la migration et la micro- entreprise, vii) Voyage d'étude et formation .

12, La création d'un réseau local de multiplicateurs de semences certifiées et former les jeunes ruraux des communes concernées dans la production de ces semences : i) Mission d'information et de sensibilisation des membres de l'Union, ii) Formation de 5 techniciens semences, iii) Formation

des producteurs sur la production des semences et gestion post-récolte, iv) Dotation en kit (équipements et matériels) pour accompagner la production de semences, v) Formation des distributeurs des semences en marketing et distribution des semences vi) Dotation en équipements et matériels d'ensachage et de scellage (solaire), vii) Formation des femmes sur le conditionnement en petits paquets viii) Achat des sacheries pour le conditionnement en petits paquets ix) Magasin pour les semence et balance, x) Dotation en kit à partir du deuxième année, xi) Formation et suivi à partir du deuxième année, xii) Suivi des activités de la part de l'INRAN.

13) La réhabilitation des installations de stockage :i) Réhabilitation et redynamisation de BC, ii) Réhabilitation et redynamisation de BIA, iii) Réhabilitation de et redynamisation BAB.

14) Appui à la transformation et conservation des produits agro-sylvo-pastoraux : i) Construction de comptoirs de stockage, ii) Formation des acteurs en entrepreneuriat agricole et vie associatif, iii) Acquisition des équipements pour la transformation et la création de micro entreprises, iv) Ingrédients pour préparation des blocs multi nutritionnels densifiés.

15) La création d'un centre de collecte de lait : i) Infrastructure physique du centres, ii) Equipment (Cuves réfrigérées d'une capacité de 800 à 1000 litres par cuve; pompe qui aspire et refoule le lait dans les cuves, pH-mètres, lactodensimètres, bidons en inox, groupe électrogène et système de panneaux solaires, batteries). iii) Matériel de bureau, iv) Gardiennage, v) Formation des acteurs sur le la collecte et transformation du lait, vi) Personnel pour la suivi et la formation.

16) Création d'un fonds de roulement pour les entreprises rurales ou agricoles : i) Préparation de plan d'affaires et mise en place de convention ii) Matériel de bureau, iii) Formation des ressources humains, iv) Antennes locales, v) Montant fond du roulement.

17) Fonctionnement de l'UGP et de la gouvernance du projet : i) Salaires et allocations du personnel de l'UGP et des bureaux locales : ii) 1 un(e) responsable administratif(ve) et financier à Niamey, iii) 1 point focal national, iv) Coordination du projet, v) 1 responsable au suivi évaluation, vi) 2 coordinateurs locaux (par antenne), vii) 3 animateurs : 1 Loga, 1 Iella, 1 Keita, viii) 2 secrétaires comptable (1 par antenne), ix) 1 chauffeur, x) 2 gardiens, xi) Mobilier et matériels de bureau pour l'UGP, xii) Véhicule, xiii) Moto, xiv) Atelier national de lancement, xv) Matériels informatique pour l'UGP et les bureaux, xvi) Location bureaux pour les antennes, xvii) Cout locaux projet (eau, électricité, téléphone), xviii) Instruments de pilotage et de gestion (manuels de procédures + suivi-évaluation), xix) Fournitures; consommables divers; produit d'entretien, xx) Entretien, réparation, maintenance, assurance et équipement du matériel roulante (casques, serrures, extincteur, etc..), xxi) Carburant, xxii) Communication et visibilité du projet, xxiii) Frais bancaires (tenue de compte), xxiv) Rencontres internationales (COP de la CNULCD), xxv) Réunion du comité de pilotage, xxvi) Audit financier et comptable externe, xxvii) Atelier de lancement dans les département xviii) Atelier de clôture et appropriation, xix) Suivi-évaluation de mi-parcours, xxx) Suivi-évaluation finale.

18 Appui institutionnel aux principaux partenaires de mise en œuvre du projet: i) Appui aux communes pour la supervision, ii) Appui au services techniques déconcentrés de appui conseil et suivi , iii) Appui au services départementales et service développent communautaire, iv) DGA Semence MINAGRI et v) Code rural.

4.6 Résultats et Indicateurs

Résultat A1

A1.1.1. : réalisation de 5 seuils d'épandage pour l'aménagement de bas-fond, à raison de 50 ha par commune

A1.1.2 : réalisation de 250 ha de cordons pierreux dans 5 communes
 A1.1.3 : Traitement de 250 ha de ravines dans 5 communes à raison de 50 ha par commune.
 A1.1.4 : réalisation de 10 sessions de formation des acteurs en technique de confection des ouvrages

A1.2.1 : Confection de 500 ha de banquettes antiérosives dans les dix communes ;
 A1.2.2 : Confection de 125 ha de digues filtrantes dans 5 communes ;
 A1.2.3 : Réalisation de 250 ha de demi-lunes dans 5 communes ;
 A1.2.4 : Réalisation de 250 ha de zaï dans 5 communes ;
 A1.2.5 : 10 sessions de formation des acteurs en technique de confection des ouvrages ;

A1.3.1 : Réhabilitation de 5 puits villageois ;
 A1.3.2 : Réhabilitation de 80 puits maraichage ;
 A1.3.3 : répartition de 80 Motopompe aux groupements;
 A1.3.4 : répartition 10 Motopompes solaires transportables aux Communes;
 A1.3.5 : Fonçage de 20 puits maraîchers.

A1.4.1 : Lutte contre 400 ha de plantes envahissantes terrestres

A1.5.1 : Ensemencer de 500 ha dans les zones de pâturage pour réhabiliter le couvert végétal
 A1.5.2 : Développement de 120 ha de cultures fourragères et la commercialisation des aliments pour animaux
 A1.5.3 : Plantations de 800 arbres dans les ouvrages des espaces récupérés
 A1.5.4 : Commémoration chaque année de la Journée Internationale de la Lutte Contre la Désertification
 A1.5.5 : réalisation 10 sessions de formation des acteurs sur la Régénération Naturelle Assistée.

A1.6.1 : Acquisition de 200 kits de compostage (petit matériel, activateur compost plus).
 A1.6.2 : Acquisition de 10 tonnes d'engrais chimique NPK,
 A1.6.3 : Acquisition de 5 tonnes d'engrais chimique Urée,
 A1.6.4 : Acquisition de 0,9 tonnes de semences certifiées d'arachide et niébé
 A1.6.5 : Acquisition de 0,5 tonnes de semences certifiées de céréales
 A1.6.6 : Acquisition de 96 kg de semences maraîchères,
 A1.6.7 : Acquisition de 893 tubes PVC.
 A1.6.8 : réalisation 10 sessions de formation des producteurs en techniques de compostage ;
 A1.6.9 : réalisation 20 sessions de formation des producteurs en techniques de production des cultures irriguées ;
 A1.6.10 : Réalisation 600 ml de bandes végétales ;
 A1.6.11 : réalisation de 10 sessions de formation des acteurs aux techniques agro- forestières ;

Résultat A2

A2.1.1 : Identification, délimitation et marquage de 100 km de couloirs de passage dans les zones de pâturage et de puits pastoraux ;
 A2.1.2 : réalisation 40 Assemblées villageoises locaux et accord sociaux tenus ;
 A2.1.3 : réalisation de 10 sessions de formation sur l'utilité du balisage des couloirs de parcours
 A2.2.1 : réalisation de 3 Emissions radio ;
 A2.2.2 : réalisation de 3 Caravane de sensibilisation
 A2.2.3 : réalisation de 10 sessions de formation et renforcement de COFO
 A2.2.4 : équipement de 10 COFO ;
 A2.2.5 : Formation et mise en place de 20 COGES
 A2.3.1 : réalisation de 10 Ateliers communaux de validation des PDC ;
 A2.3.2 : réalisation de 10 consultations pour la révision des PDC ;
 A2.4.1 : réalisation de 3 ateliers de formations sur la migration et le développement ;
 A2.4.2 : réalisation de 3 Consultations pour la formation.

Résultat B

B1.1.1 : réalisation de 3 sessions de formation des facilitateurs des champs écoles (21 jours de formation pendant une saison pour 7 personnes) ;

B1.1.2 : réalisation de 6 réunions par commune chaque année sur les champs écoles ;
 B1.1.3 : structuration de 10 organisations féminines et des femmes
 B1.1.4 : Réalisation de 3 sessions de formations en leadership au profit des femmes
 B1.1.5 : Réalisation de 3 sessions d'information, de sensibilisation et de formation sur l'éducation nutritionnelle et l'hygiène alimentaire au profit des femmes
 B1.1.6 : Réalisation de 3 sessions de sensibilisation sur la migration et la micro entreprise ;
 B1.1.7 : Réalisation de 10 voyages d'étude et formation en raison d'un voyage d'étude par commune.

B1.2.1 : réalisation de 2 mission d'information et de sensibilisation des membres de l'Union en raison d'une mission par département ;
 B1.2.2 : Réalisation de 3 sessions de formation de 5 techniciens semences
 B1.2.3 : Réalisation de 3 sessions de formation des producteurs sur la production des semences et gestion post-récolte
 B1.2.4 : Réalisation de 3 séances de dotation en kit (équipements et matériels) pour accompagner la production de semences ;
 B1.2.5 : Réalisation de 3 sessions de formation des distributeurs des semences en marketing et distribution des semences ;
 B1.2.6 : Dotation de 3 kits en équipements et matériels d'ensachage et de scellage (solaire)
 B1.2.7 : Réalisation de 3 sessions de formation des femmes sur le conditionnement en petits paquets
 B1.2.8 : Achat d'un lot de sacheries pour le conditionnement en petits paquets ;
 B1.2.9 : Construction de 3 magasin pour les semences et balance ;
 B1.2.10 : Dotation en 3 kits à partir de deuxième année ;
 B1.2.11 : Réalisation de 3 sessions de formation et suivi à partir de la deuxième année
 B1.2.12 : Réalisation de 3 missions de Suivi des activités de la part de l'INRAN ;

B1.3.1 : Réhabilitation et redynamisation de 25 Banques Céréalières (BC) ;
 B1.3.2 : Réhabilitation et redynamisation de 10 Banques Intrants Agricoles Bétail (BIA) en raison d'une banque par commune ;
 B1.3.3 : Réhabilitation et redynamisation de 10 Banques Aliment Bétail (BIB) en raison d'une banque par commune.

B1.4.1 : Construction de 10 comptoirs de stockage en raison d'un comptoir par commune ;
 B1.4.2 : Réalisation de 10 sessions Formation des acteurs en entrepreneuriat agricole et vie associatif dont une formation par commune ;
 B1.4.3 : Acquisition de 20 équipements pour la transformation et la création de micro entreprises dont 2 par commune ;
 B1.4.4 : Ingrédients pour préparation de 12 blocs multi nutritionnels densifiés.

B1.5.1 : création d'un centre de collecte de lait dans une commune d'intervention du projet ;
 B1.5.2 : Equipment (Cuves réfrigérées d'une capacité de 800 à 1000 litres par cuve; pompe qui aspire et refoule le lait dans les cuves, pH-mètres, lactodensimètres, bidons en inox, groupe électrogène et système de panneaux solaires, batteries) pour le centre de collecte de lait ;
 B1.5.3 : dotation en Matériel de bureau
 B1.5.4 : mise en place d'un système de Gardiennage au niveau du centre ;
 B1.5.5 : Réalisation d'une session de formation des acteurs sur le la collecte et transformation du lait ;
 B1.5.6 : recrutement de Personnel pour le suivi et la formation.

B1.6.1 : Préparation d'un plan d'affaires et mise en place de convention avec une institution de micro finance ;

B1.6.2 : une dotation en matériel de bureau
 B1.6.3 : Réalisation de 6 sessions Formation des ressources humaines
 B1.6.4 : mise en place de 3 Antennes locales
 B1.6.5 : placement d'un fonds du roulement par commune ;

Résultat C

C1 : Fonctionnement de l'UGP et de la gouvernance du projet enregistrent les salaires et allocations du personnel de 2 Unités de Gestion du Projet (UGP) dans les deux départements (Illéla et Loga) et fournitures de bureaux au niveau local. Les salaires sont fixés sur la base de l'expérience acquise de recrutement des projets antérieurs notamment le projet « Appui aux Structures nationales de Gestion du Fonds Italie-CILSS Lutte Contre la Désertification et la Réduction de la Pauvreté au Sahel ; du Programme Fonds Italie-CILSS, etc.

R8C2 : Appui institutionnel aux principaux partenaires de mise en œuvre du projet, chaque année, qui concerne les 10 communes, les services techniques déconcentrés d'appui-conseil et suivi, les services techniques départementaux, la Direction Générale de l'Agriculture et le Code Rural.

Résultat	Indicateur	Impact
A.1 La production agro-pastorale a augmenté de façon durable grâce à l'augmentation de la disponibilité des terres agricoles	<p>Réhabilitation de 3000 ha de terres dégradées à usage agro-sylvo-pastoral</p> <p>Réhabilitation de 5 puits villageois et de 80 puits pour l'horticulture et réalisation de 20 puits pour l'horticulture</p> <p>Formation efficace de 1200 bénéficiaires sur les techniques de réhabilitation des terres.</p> <p>(Taux de rendement des terres bien gérées par rapport au début du projet (%))</p>	<p>Les activités permettent aux bénéficiaires d'accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à une grande quantité de terres réhabilitées obtenues en accord avec les agro-pasteurs et qui ne se heurtent pas avec les pistes de transhumance ou aux motopompes ou aux puits qui permettent d'augmenter les périmètres irrigués - les agro-éleveurs ont un meilleur accès aux points d'eau
A.1.1 Seuils d'épandage des eaux	<p>Protection de 250 ha de terres agricoles avec les cordons pierreux et de 250 ha de terres arides.</p> <p>Réalisation de 5 seuils d'épandage</p> <p>Formation d'au moins 200 bénéficiaires sur les techniques y relatives</p>	
A.1.2 Diguettes et gestion de l'eau dans le sol	<p>Protection de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 500 ha avec des diguettes antiérosives 125 ha avec des digues filtrantes 250 ha avec des demi-lunes 250 ha avec des zaï <p>Formation d'au moins 200 bénéficiaires sur les techniques et la gestion des ouvrages</p>	
A.1.3 Gestion des points d'eau	<p>Réhabilitation de 5 puits de village</p> <p>Réhabilitation de 80 puits pour l'horticulture</p> <p>Distribution de 70 motopompes à</p>	

	carburant et 11 motopompes solaires Réalisation de 20 puits pour l'horticulture		
A.1.4 Lutte contre les plantes envahissantes terrestres	Réhabilitation de 400 ha de terres		
A.1.5 Plantation et ensemencement dans les zones de pâturage pour réhabiliter le couvert végétal <ul style="list-style-type: none"> • Ensemencement dans les zones de pâturage pour réhabiliter le couvert végéta • Couvert végétal arboré dans les terres réhabilitées 	Ensemencement de 500 ha en zones pastorales Développement de 120 ha de cultures fourragères pour la commercialisation des aliments bétail Re-végétaliser 800 ha dans les zones réhabilitées à proximité des ouvrages réalisés par le projet. Formation de 200 personnes sur les techniques de Régénération Naturelle Assistée		
A.1.6 Mise en valeur des terres améliorées et accès aux intrants et aux variétés améliorées	Réhabilitation d'au moins 80 aires horticoles avec accès à l'irrigation Formation de 200 personnes sur le compostage, 400 personnes sur la culture irriguée, 200 personnes sur les techniques d'agroforesterie		
A.2 La cohésion sociale a augmenté grâce à la protection des droits sur les ressources naturelles	50% de diminution des conflits liés à l'exploitation de la terre par rapport à celui du début du projet Délimitation consensuelle de 100 km de couloir de passage pour les animaux basés sur le consensus construit à travers des assemblées de village Sensibilisation sur les droits fonciers à travers des assemblées qui incluent 2500 personnes 10 COFOB et 20 COGES pour un total de 150 personnes équipées et en mesure de fournir des titres fonciers 10 PDC qui intègre les changements climatiques et la migration Formation de 20 personnes sur la délimitation des couloirs de de transhumance et de 120 personnes (décideurs locaux) en matière de migration et développement renseignés	Ces activités permettront de réduire le nombre de cas dans lesquels les terres réhabilitées ou les plus productives sont retirées aux couches les plus faibles de la population. L'activité contribuera aussi à sensibiliser les jeunes contre l'immigration irrégulière et l'importance de l'auto-emploi pour satisfaire leurs besoins. Elle permettra enfin l'inclusion de la diaspora pour contribuer au développement du pays.	
A.2.1 Protection des droits sur	Délimitation consensuelle de 100 km		

les ressources pastorales (identification, délimitation et balisage des couloirs et des zones de pâturage et des puits pastoraux)	de couloirs de passage pour les animaux, 40 sessions villages pour forger un consensus Formation de 200 personnes sur la délimitation et sensibilisation sur les droits fonciers à travers des sessions qui touchent 2500 personnes		
A.2.2 Mise en œuvre des Comités de Fonciers –COFO- et des Comités de Gestion – COGES- et sensibilisation sur les droits fonciers	Implémentation, formation et équipements pour 10 COFOB et 20 COGES pour un total de 150 personnes		
A.2.3 Révision des Plans de Développement Communaux (PDC) pour prendre en considération la migration, les changements climatiques et leur impact sur l'exploitation pastorale des terres	Révision de 10 PDC		
A.2.4 Former les acteurs sur la migration et le développement	3 sessions de formation en matière de migration et développement pour un total de 120 personnes (décideurs locaux)		
B. Les revenus des bénéficiaires des projets (en particulier les femmes et les jeunes) ont augmenté	Analyse des revenus des bénéficiaires d'au moins 45 micro-entreprises agricoles ou rurales qui pourraient employer dans les activités entre 225 à 350 personnes Taux d'accroissement des revenus d'au moins 50% Formation d'au moins 250 personnes sur les thématiques femmes, micro-entreprises et migration. Mise en œuvre de 3 entreprises productrices de semences certifiées, activité qui comprend la formation de 5 techniciens semenciers et d'au moins 60 jeunes dans les zones rurales lesquels sont formés dans la production de semences certifiées. 50 personnes ressources qui peuvent répliquer les meilleures pratiques d'autres projets formés pendant les voyages d'étude	Cette activité contribuera à souligner l'importance de l'auto-emploi pour satisfaire les besoins des groupes vulnérables au risque de migration. Elle permettra aussi l'inclusion de la diaspora pour contribuer au développement du pays.	
B.1.1 Mise en œuvre de systèmes de formation/action	Mise en œuvre de 10 champs-écoles, diverses formations sur femmes, micro entreprises et migration qui impliquent au moins		

	<p>250 personnes.</p> <p>Voyages d'études en faveur de 50 personnes ressources qui puissent répliquer les meilleures pratiques des autres projets.</p>		
B.1.2 Création d'un réseau local de producteurs de semences certifiées et la formation de jeunes des zones rurales des communes intéressées pour la production de ces semences	Mise en œuvre de trois entreprises productrices de semences améliorées		
B.1.3 Construction et / ou restauration d'infrastructures de stockage	<p>Réfection de 25 BC</p> <p>Réfection de 10 BIA</p> <p>Réfection de 10 BAB</p> <p>1.800 personnes bénéficient du stockage amélioré</p>		
B.1.4 Soutien à la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux	<p>Création de 10 centres de stockage des produits transformés,</p> <p>Acquisition de 20 équipements de transformation pour les micro entreprises au choix des bénéficiaires.</p> <p>Afin d'améliorer la production animale, acquisition de 12 kits d'ingrédients pour la préparation et la confection de kits multi-nutritionnels pour les animaux.</p> <p>Au moins 100 bénéficiaires font partie de nouvelles micro entreprises qui commercialisent des produits agro-sylvo-pastoraux.</p>		
B.1.5 Création d'un centre de collecte du lait (mini-laiterie)	<p>Création d'un centre de collecte de lait avec une capacité de stockage de 1000 litres.</p> <p>Formation de 10 personnes pour sa gestion et de 300 bénéficiaires qui l'approvisionnent en lait</p>		
B.1.6 Institution d'un fonds de roulement pour les entreprises	Création d'un fonds de 150.000 euro à disposition (à un taux réduit) de 3.000 bénéficiaires qui s'engagent à créer des micro entreprises		
C1 Gestion du projet	Le projet est bien géré (taux de dépenses dans les temps prévus (%))	Ce résultat permettra au projet d'être bien géré conformément aux lois nigérienne et Italienne	

C.1.1 Fonctionnement de l'UGP et gouvernance	<p>Le projet sera lancé à travers différents ateliers et sera présent sur les médias, (Organisation de visites pour le renforcement de la prise de conscience des droits relatifs à la propriété des terres qui sensibilisent environ 3.000 personnes au total et de 3 débats radiophoniques et télévisuels pour la diffusion des contenus du Code Rural dont jouira un total d'environ 10.000 bénéficiaires). Les rapports annuels sont préparés et soumis à l'approbation du comité de gestion et à l'audit financier.</p> <p>Les missions de moyen terme et finales d'évaluation sont organisées</p>	
C.1.2 Appui institutionnel aux principaux partenaires de mise en œuvre du projet	Les partenaires locaux de mise en œuvre du projet sont suivis et ont à disposition des fonds pour travailler	
Pour les données de départ (baseline) voir le Cadre Logique en annexe 3		
4.7 Durée de l'initiative		
<i>La durée du projet est de trente-six (36) mois à partir de la date de démarrage effective</i>		

5. MODALITES DE REALISATION

5.1 Bailleurs de fonds et Modalités de financement

Le projet sera cofinancé par l'Etat Nigérien à hauteur de 20%. En outre, les bénéficiaires finaux cofinanceront à travers des activités qui couvrent les 2% des coûts.

Le CNEDD cofinancera le salaire du personnel clé du projet (point focal coordinateur et responsable du suivi-évaluation) et les coûts locaux du projet (eau, électricité, téléphone, location, pour un total de plus de 120.099 euro. Les communes cofinanceront avec les infrastructures et le personnel dont le temps sera voué au projet pour presque 57.000. Les services décentralisés d'appui aux agriculteurs cofinanceront avec des infrastructures, utilisant des moyens de transport et le personnel dont le temps sera dédié au projet pour environ 500.000 euro.

Les services départementaux et communautaires qui s'occupent du monitoring du projet cofinanceront en temps de travail avec environ 7.000 euro. Le service semencier de la Direction Générale de l'Agriculture s'occupera de la qualité des semences certifiées produites, des analyses des semences, et de fournir les matériels pour les formations. Leur temps de travail et structures cofinanceront le projet pour 15.000 euro.

Enfin, le Comité National du Code Rural s'occupera d'analyser la qualité du travail sur le terrain et de soutenir le fonctionnement des structures décentralisées en cofinçant en temps de travail et structures, et en fournissant avec celui-ci, un cofinancement de 7.000 euro.

Les bénéficiaires finaux contribueront avec leur seul travail en nature aux activités suivantes:

A.1.1 Seuils d'épandage des eaux, A.1.2. diguettes et gestion de l'eau, A.1.3 gestion de vallées et mares et réalisation de puits, A.1.4 fixation des dunes de sable, A.1.5 lutte contre les plantes envahissantes terrestres, A1.6 traitement biologique et A.1.7 mise en valeur des terres restaurées et accès aux intrants et aux variétés améliorées.

5.2 Responsabilité exécutive

Le Cabinet du Premier Ministre, à travers le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) assure la tutelle du Projet. Ce Secrétariat, dans le cadre de ses missions à lui confiées, a l'expérience de la gestion, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des projets et programmes dont entre autres : le projet « PANA-Résilience au secteur de l'Agriculture et de l'Eau » sur financement du FEM ; du projet « PANA-ACDI » sur financement du Canada ; les « Programme Africain Adaptation phase et I et II » sur financement du Japon ; les Projets Fonds Italie-CILSS », « Appui aux institutions nationales du Fonds Italie-CILSS », « Promotion de la gestion durable des terres dans les zones sujettes à la migration qui ont été financés par la Coopération Italienne.

-Le SE/CNEDD a collaboré avec les Institutions de recherche telles que la Polytechnique de Turin l'Institut de Biométéorologie du Conseil des Recherches Nationales (IBIMET-CNR), etc. Dans le cadre d'un accord-cadre avec le CNEDD, l'IBIMET-CNR a coordonné une étude sur le statut de l'environnement au Niger et successivement a participé à l'élaboration de la Stratégie du Développement Rural à travers l'étude des systèmes de production et la classification agro-écologique du pays. Pour sa part, la Polytechnique de Turin et il CNEDD ont réalisé une étude sur la désertification et la gestion des ressources naturelles dans les Régions de Tillabéry et Maradi.

Il collabore avec le CILSS, le FEM, PNUDD, etc. ;

- Il est le Point focal des Conventions post RIO (CNULCD ; CCNUCC et CDB), il est l'institution de tutelle du projet « Amélioration de de la Sécurité Alimentaire et de la Valorisation des Initiatives Paysannes dans les ZARESE du Niger, il assure également la présidence du Comité National de Pilotage dudit projet.

Le CNP a pour mandat le pilotage, l'orientation, la coordination et la gestion du Projet au niveau national.

Pour ce faire, il est chargé de :

- Orienter les activités du Projet afin d'atteindre ses objectifs en veillant à la cohérence avec les stratégies nationales de lutte contre la désertification et de réduction de la pauvreté ;
- formuler et/ou réorienter des stratégies nationales de lutte contre la désertification, de gestion durable des ressources naturelles, de décentralisation et de réduction de la pauvreté ;
- Mener des réflexions stratégiques (genre, foncier, processus de décentralisation, gestion des ressources, structuration des filières productives, augmentation des revenus des groupes vulnérables, etc.) ;
- Vérifier la cohérence et la conformité des projets par rapport aux stratégies nationales pour le financement ;
- Suivre toutes les activités du projet afin de capitaliser les bonnes pratiques

Pour capitaliser l'expérience en tenant compte des résultats des différents programmes/projets, le présent projet intitulé « Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et de la Valorisation des Initiatives Paysannes dans les ZARESE du Niger » envisage d'intervenir dans deux départements du Niger.

La mise en œuvre de ces actions repose sur une approche projet et programme prenant en compte les aspects genre et de renforcement de capacités des hommes et femmes des

communautés des 10 Communes d'intervention.

5.3 Méthodologie et Modalité de gestion et exécution

La mise en œuvre du projet prévoit quatre (4) niveaux organisationnels :

- Niveau national : le SE/CNEDD assurera la tutelle du projet et la coordination nationale du projet. A cet effet, il contractera avec des cabinets indépendants, des services techniques étatiques ou des ONG pour la mise en œuvre des activités du projet qui seront officiellement lancées lors d'es ateliers organisés de concert entre le SE/CNEDD et les mairies. Il fera le suivi global de toutes des deux (2) unités de gestion du Projet. Enfin, le SE/CNEDD produira des rapports qui rendent compte de l'état d'avancement des activités. Il nommera au niveau national, le(a) Coordinateur (rice) national(e), l'expert(e) en suivi-évaluation du projet et recrutera un chauffeur et un(e) secrétaire. Le (la) secrétaire et le chauffeur seront recrutés par le projet tandis que le (la) coordinateur (trice) et le (la) responsable du suivi évaluation recevront des indemnités mensuelles qui seront supportées par le projet à hauteur de 40% et l'Etat du Niger supportera les 60% restants.
- Niveau régional : Les activités du projet feront l'objet d'un suivi de la part des directions régionales techniques en vue s'assurer du respect des normes techniques lors de la confection des ouvrages.
- Niveau départemental : les services techniques déconcentrés assureront les formations et les suivis techniques des activités du projet. Ils seront impliqués chacun en ce qui le concerne et en fonction de son domaine de compétence dans les activités du projet à travers une démarche partenariale qui prévoyait l'identification, la planification et la mise en œuvre de l'activité.

Ensuite, deux antennes locales (AL) départementales seront mises en place. Ces deux AL seront composées au total de 9 personnes : deux (e) Coordonnateurs locaux ; deux (e) Secrétaires Comptables ; trois (3) animateurs, et deux Gardiens. Les acteurs de ces unités AL seront recrutés.

- Niveau communal : c'est à ce niveau qu'a lieu la mise en œuvre des activités du projet. L'animateur de l'AL assurera la bonne mise en œuvre et l'exécution effective de toutes les activités prévues. Il aidera les groupements à établir les rapports d'avancement et de clôture du projet.

Les autorités communales et coutumières suivront de près la mise en œuvre des activités du projet. Ce suivi assurera l'harmonisation des activités du projet avec les autres interventions des partenaires conformément aux PDC.

Enfin, les bénéficiaires seront impliqués à travers la valorisation de la solidarité agissante, le savoir-faire communautaire et le niveau organisationnel.

Ces dispositions organisationnelles pourraient constituer des éléments importants dans la réussite et la durabilité des actions à mener.

L'institution de tutelle prendra un acte administratif qui déterminera la nature, la composition, l'organisation et les attributions du Comité de Pilotage. Une fois mise en place, les Unité de Gestion du projet, s'attèleront à l'élaboration et la validation interne du Plan Opérationnel Général et PTBA en vue de les soumettre pour validation au Comité de Pilotage.

Dans son ensemble le projet sera géré sur la base des procédures de la gestion axée sur les résultats adoptées par les membres de la communauté de développement (pays partenaires et donateurs) à travers la soi-disant Déclaration de Paris pour marquer leur engagement commun pour l'harmonisation, l'alignement et la gestion orientée aux résultats des interventions de développement. En outre, le projet sera géré au niveau local à des méthodologies

participatives en renforçant l'implication de tous les sujets intéressés à la base et en assurant la participation active dans toutes les phases du processus, de la planification, de la réalisation, du monitoring et à l'évaluation. Cela garantira une appropriation communautaire des activités et leur durabilité dans le temps.

Gestion du projet et Unité de Gestion du Projet

La réalisation opérationnelle des actions sera confiée à un « Project Management Unit » (PMU) ou Unité de Gestion du Projet (UGP). L'UGP sera composée de trois personnes: un point central ou coordinateur national (payé par le CNEDD et cofinancé par le projet), un responsable administratif et financier et un responsable du monitoring.

L'équipe technique sera mise à disposition à plein temps par le CNEDD. Il se compose de cadres et experts des services techniques de l'État. L'UGP aura un siège à Niamey dans un local mis à disposition par le CNEDD et accomplit des missions spécifiques dans les zones d'intervention, en garantissant toutes les mesures de sécurité pour ses membres pendant les déplacements.

L'UGP aura le devoir de la gestion exécutive, le monitoring et l'évaluation. Comme telle, elle sera responsable au niveau technique, administratif et financier de la gestion, au-delà de la programmation et de la coordination des activités du projet dans toutes ses composantes. Cela comprendra le développement du Plan Opérationnel Général et du Plan Opérationnel Annuel (qui comprend les plans de travail et les bilans annuels) la préparation et le bilan de processus de consultation nationaux ou régionaux, les fournitures de biens et services et les autres activités. En outre, il préparera, approuvera et suivra la réalisation des différents contrats. L'UGP sera en outre responsable de soumettre tous les documents de planification technique et financière à l'approbation du Comité Directeur.

L'UGP est appuyée par un **expert italien** qui effectuera par an dans le pays, deux missions de 4 mois chacune. L'UGP est appuyé par deux bureaux locaux en outre, un à Illéla et l'autre à Loga, chacun avec son coordinateur technique, un secrétariat comptable qui reporte au responsable administratif et financier et trois animateurs locaux (à Loga, Illéla et Keita), deux chauffeurs et deux gardiens. L'UGP aura à disposition une voiture achetée par le projet.

Les règles de compétition et la transparence établies pour les travaux infrastructurels et pour d'autres consultations seront applicables au projet (consultations, offres). En outre, pour optimiser les conditions et les modalités de réalisation du projet il sera développé un manuel administratif, financier et comptable qui sera objet de certification de la part d'un réviseur extérieur.

Les activités de monitoring et d'évaluation du projet se dérouleront à deux niveaux; le contrôle intérieur et l'évaluation de la part de l'UGP et l'évaluation de la part d'experts extérieurs. Il sera développé dans ce but un manuel informatisé et une banque de données d'évaluation qui énumérera en détail les résultats, une description de la méthodologie de mesure, les instruments pour la collecte des données, les informations sur les accords institutionnels nécessaires pour les activités de monitoring et d'évaluation (par exemple au niveau local ou régional) et les mécanismes de diffusion des informations.

Pour maintenir la cohérence avec les activités de développement du projet au niveau national et régional, garantir la synergie et la complémentarité des actions et promouvoir l'échange d'expériences avec les autres parties intéressées, l'UGP travaillera en collaboration avec les

cadres de concertation nationaux, régionaux et provinciaux.

Comité Directeur (CD)

L'UGP travaillera sous la supervision d'un Comité Directeur qui assure la direction générale et stratégique du projet. Le CNEDD, en accord avec l'AICS, adopte un acte administratif qui détermine la nature, la composition, l'organisation et les fonctions du Comité Directeur. Ce comité sera responsable, en particulier, de l'approbation du programme des activités et des bilans prévisionnels et du monitoring de l'état d'avancement et de la réalisation des composantes du projet. Son fonctionnement respectera les règles relatives à la gestion des projets d'investissement public en vigueur. La composition du CD est la suivante :

- Deux représentants du Secrétariat Exécutif du CNEDD ;
- Un agent du bureau du siège étranger de l'AICS compétent ;
- Un représentant du Ministère en charge des Finances ;
- Un représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Un représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Un représentant du Haut-Commissariat pour l'Initiative 3N ;
- Un représentant du Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Étranger ;
- Les maires des communes d'intervention ;
- Un représentant de la société civile.

La composition exacte, les pouvoirs et le fonctionnement du Comité Directeur seront spécifiés par un décret du Premier Ministre. Le président du CD sera le Secrétaire Exécutif du CNEDD. Convoqué par le président, le Comité Directeur se réunit en séance ordinaire deux fois par an et peut se réunir en session extraordinaire si nécessaire. Les sessions de CD se tiendront de préférence dans les régions du projet, mais elles peuvent être transférées si c'est le cas à Niamey.

Gestion opérationnelle des différents niveaux d'intervention

La réalisation du projet prévoit quatre (4) niveaux organisationnels :

- National : le SE/CNEDD assure la supervision et la coordination nationale du projet. En outre il organisera le lancement du projet sous forme de workshop organisé conjointement avec les mairies objet de l'intervention. À la fin du projet, un workshop de restitution organisé par le SE/CNEDD réunira toutes les parties concernées dans les zones du projet pour capitaliser et présenter les bonnes pratiques développées et valider les recommandations découlant du projet. Enfin, le SE/CNEDD produira des rapports qui reflètent l'état d'avancement des activités.
- Régional : au besoin, les activités du projet seront monitorés et suivies par les directions techniques régionales des ministères impliqués pour garantir la conformité avec les standards techniques.
- Départemental : les services techniques décentralisés assureront les formations et le monitoring technique. Ceux-ci seront impliqués dans tous les aspects – selon la compétence – dans les activités du projet à travers une approche de partenariat qui prévoit l'identification, la planification et la réalisation des activités.
- Communal : c'est à ce niveau que se déroule la réalisation des activités du projet et il sera constitué un comité de gestion communal. Le coordinateur local, en collaboration avec l'UGP et avec le soutien de l'animatrice, garantira la réalisation correcte et effective de toutes les

activités prévues. En outre, il aidera les groupes à formuler les demandes de fonds selon la méthode ZARESE et à élaborer les rapports d'avancement et de fermeture du projet.

Les autorités communales et traditionnelles suivront attentivement la réalisation des activités du projet. Ce monitoring garantira l'harmonisation des activités du projet avec les interventions des autres partenaires en conformité avec le PDC.

Enfin, les bénéficiaires seront impliqués à travers les méthodologies participatives de sélection des interventions à suivre, le "cash for work", le développement de la solidarité active, les compétences de la communauté et le maintien d'un bon niveau organisationnel.

Budget annuel

Sur la base du Plan Opérationnel Général (POG) du projet, chaque année le CD approuve le Plan Opérationnel Annuel (qui comprend le plan de travail et le bilan annuel). Ce budget annuel sera affecté après que les déboursements de l'annuité précédente aient reçu un avis favorable d'une société spécialisée en audit comptable et financier.

Entité d'implémentation au niveau local

Le projet interviendra dans les régions de régions de Tahoua et Dosso sur 10 communes avec les détails suivants :

- Région de Dosso: Département de Loga, communes de Loga, Falwel et Sakorbé.
- Région de Tahoua:
Département de Keita, communes de Keita, Tamaské, Ibohamane et Garhanga.
Département d'Illéla, communes d'Illéla, Tajaé et Badaguichiri.

Le personnel local comprendra :

- Deux coordinateurs ou coordinatrices locaux (1 par pôle à Illéla et Loga) ;
- Trois animateurs ou animatrices à Loga, Illéla et Keita (1 par département) ;
- Deux secrétaires ou secrétaires comptables (1 par pôle) ;
- Un chauffeur ;
- Deux gardiens.

Outre une voiture pour la coordination nationale, 10 motos seront acquises pour la mobilité des animateurs, du personnel qui gère localement le fonds de roulement et d'autre personnel même temporaire du projet.

Stratégie de communication

Une stratégie de communication consiste à (i) déterminer les cibles auxquelles va s'adresser la communication (ii) définir le message qui va leur être transmis (iii) définir les objectifs de communication du projet ou programme (iv) choisir des supports et canaux de communication adaptés (v) réaliser un plan de communication et (vi) établir un budget de communication .

Cela permet d'avoir une vision globale des actions que l'on déploie (presse, publicité, site internet, campagnes e-mailing, événementiel...) sur toute l'année et d'en maîtriser la périodicité. Cette démarche permet aussi d'optimiser et de contrôler ses dépenses de communication.

La stratégie se matérialise par un plan de communication qui est un planning des actions de communication à mener dans le but de promouvoir une activité. En effet, la principale force du plan de communication du projet s'appuiera sur l'utilisation des médias et des NTC, la Caravane de sensibilisation, etc. qui auront un grand effet sur la visibilité des activités qui seront réalisées. Le projet mettra en œuvre un plan de gestion et de sauvegarde environnementale.

Cette stratégie sera définie dans la première phase d'implémentation de l'initiative.

Pour la diffusion des résultats et le partage des bonnes pratiques et des leçons tirées par le projet, il est prévu un atelier final d'appropriation où seront invités, outre que les personnes clé de l'initiative, aussi les représentants des autres PTF, des principales organisations internationales, de la DUE de Niamey et d'autres structures ressources.

Il est prévu aussi la réalisation de supports (brochures, vidéos, etc.) sur les résultats du projet à distribuer lors de l'atelier final.

Suivi et évaluation

Le système de monitoring et d'évaluation sera un processus continu qui impliquera tous les sujets concernés : bénéficiaires, communes, comités de gestion du projet, autorités administratives et traditionnelles, services techniques et partenaires techniques et financiers.

- Au niveau communal. Il sera organisé par les communes des Commissions de monitoring et d'évaluation. Le conseil communal contrôle les résultats des différentes structures avec un focus particulier sur les engagements entre les bénéficiaires et la Commune elle-même.

- Au niveau départemental. Les services concernés contrôleront le monitoring technique. Ceux-ci vérifieront que toutes les normes techniques sont respectées pour la bonne réussite du projet.

- Au niveau national. La coordination nationale du projet est entre les mains du CD qui approuve les rapports de monitoring de l'état d'avancement et de la réalisation des composantes du projet. L'UGP gère toutes les phases techniques, financières et opérationnelles et élabore les documents pour approbation.

- Missions d'autoévaluation du projet. L'évaluation des activités du projet sera effectuée par une équipe composée de tous les partenaires du projet (bénéficiaires, Communes, services concernés, donateurs). Pour cela, la mission d'autoévaluation se basera sur la révision des documents existants, la visite des principaux résultats du projet et une série d'interviews avec les bénéficiaires.

-Missions intermédiaires et finales d'évaluation du projet. Afin d'évaluer la contribution du projet à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires, il sera effectué deux missions d'évaluation dont une à mi et l'autre vers la fin du projet. Ces missions seront exécutées par un consultant ou par une société indépendante en collaboration avec le CNDD et l'AICS.

-Le monitoring financier se basera sur un audit financier et comptable externe au terme de chaque annualité, avant le déblocage de la nouvelle tranche de financement pour l'année suivante, qui sera effectué par une entreprise spécialisée.

5.4 Modalités de réalisation

La collaboration entre le projet et ses partenaires sera établie principalement de deux manières :

En premier lieu, l'UGP élaborera les contrats de fourniture avec des opérateurs privés (études de planification, consultations, différentes entreprises et fournisseurs de biens et services, ONG) pour l'exécution des études et travaux, la fourniture de biens et services et les actions de renforcement des capacités des bénéficiaires. Le plan d'approvisionnement sera défini au début du projet avec l'aide de l'expert italien. Les contrats seront signés après consultation

restreinte ou par voie d'appels d'offres. Le CNEDD sera impliqué, en consultation avec l'UGP, pour identifier les opérateurs privés au niveau régional et local plus appropriés pour développer les compétences locales. Un représentant de l'AICS fera partie du comité de sélection de tous les contrats. Les activités à externaliser seront décidées par le CNEDD en collaboration avec de l'AICS, et pourraient inclure toutes les activités des composantes 1 et 2, sauf l'activité B.1.2 (création d'un réseau local de producteurs de semences) qui doit être gérée par les services nationaux membres.

En second lieu, on procédera avec les protocoles d'accords avec les services publics, les administrations locales, les projets et les programmes, la société civile et les organisations des agriculteurs. Ces accords seront orientés à l'exécution d'activités de sensibilisation, monitoring et soutien aux producteurs dans la réalisation des activités du projet, l'identification d'individus, familles et organismes bénéficiaires des actions et la détermination des sites des différentes activités en collaboration avec les autorités locales sur la base de la capacité des producteurs à travailler à travers de bonnes pratiques de production et de gestion durable des ressources naturelles.

A défaut, l'UGP peut prendre en considération des subventions directes (à travers un créneau spécifique) aux ONG pour les activités de soutien, le développement des capacités et la gestion des activités des bénéficiaires.

Les activités seront conduites en collaboration avec les communes concernées par le projet et les autres autorités locales (administratives, traditionnelles, religieuses, etc.).

Le projet bénéficiera de soutien et assistance technique des services publics techniques décentralisés suivants :

- Comité National du Code Rural ;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Institut National pour la Recherche Agricole ;
- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Dans les protocoles avec les services techniques, seront détaillés les coûts des services à fournir et les mécanismes de fourniture. Les décaissements seront exécutés pas à pas, en tenant compte des résultats et la justification du niveau des versements précédents. Les montants convenus tiennent compte des coûts de l'utilisation et / ou de l'acquisition d'équipements pour les partenaires d'exécution.

5.5 Conditions pour le démarrage

Le démarrage des activités du projet est conditionné par l'accord de financement entre les gouvernements, l'ouverture d'un compte bancaire au nom du projet et le transfert des fonds par le bailleur de fonds (AICS) (i.e. : stipule d'Accords de Projet, confirmation du transfert de fonds, inscription des fonds dans le bilan du Pays bénéficiaire, etc.)

En effet, les conditions pour le démarrage effectif du projet sont :

- la signature d'un accord de financement entre la République de l'Italie et le Niger;
- la signature d'un Protocole d'Accord entre la République de l'Italie et le Niger;
- l'institution de l'UGP;
- l'ouverture d'un compte bancaire au nom du projet ;
- Le débloqué de la première tranche du financement.

5.6 Phase de démarrage

Une phase de démarrage d'environ quatre (4) mois est prévue pour préparer et poser les bases pour l'opérationnalité du projet. Celle-ci devrait permettre entre autres :

- la finalisation des détails des activités énoncées dans le document de projet, préparation de la fiche de sécurité, et préparation du Plan Opérationnel Général relatif à la durée entière de l'initiative.
- d'établir les procédures pour la conduite administrative et juridique du projet;
- d'établir de manière officielle la liste des membres du Comité Directeur;
- de clarifier avec les autorités centrales et locales les zones d'intervention;
- de déterminer les besoins des gens, les lieux et les actions concrètes du projet;
- de préparer un plan de travail et financier (Plan Opérationnel Annuel, POA, pour la première année) ;
- de démarrer officiellement le projet à travers un événement public.

6. PLAN FINANCIER ET COUTS DU PROJET

6.1 Plan financier et Coûts du projet : Synthèse

N.	Catégorie d'activité	Coût estimé (Euro)		% Sur le Tot.
		<i>Fonds de financement</i>		
		<i>Italie</i>	<i>Autres</i>	
1	<i>Augmenter et diversifier de façon durable la production agro-sylvo-pastorale, réhabiliter les terres dégradées de la ZARESE et en assurer l'accès aux bénéficiaires</i>	1,451,785	69,013	
2	<i>Promouvoir un développement local participatif et résilient aux changements climatiques</i>	671,525	0	
3	<i>Gestion du projet</i>	556,289	699,973	
-				
	<i>Total par sources de financement</i>	2,679,600	768,986	
	<i>% par source de financement</i>	78	22	
	<i>Total général</i>	3,448,586		100

Critères de détermination du cofinancement

La contrepartie nationale contribue avec le salaire des fonctionnaires, les frais de fonctionnement des bureaux (eau, électricité et téléphone). Au niveau local, les communes appuient l'exécution avec les dépenses d'entretien des bâtiments et les dépenses du personnel. Les services techniques décentralisés appuient à travers le salaire des fonctionnaires spécialisés dans les différents domaines qui soutiennent les activités du projet. Les services départementaux et de développement communautaire appuient en garantissant le monitoring et la collecte des données. La Direction Nationale Semencière et le Comité National du Code Rural contribuent avec le salaire du personnel. La participation des bénéficiaires correspond à une évaluation systématique des différents contributeurs en nature (matériels, main-d'œuvre, contributions et investissements personnels en nature, notamment dans la réalisation de la production et les travaux d'infrastructures et activités des micro-entreprises).

Sources et critères de détermination des valeurs indiquées

Pour l'estimation des coûts des travaux de construction des puits, de réhabilitation du terroir et de conservation de l'eau et du sol (composante A1) on fait référence aux barèmes officiels qui ont été établis par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, bureau de la Grande Muraille Verte. Pour les estimations des coûts relatifs au fonctionnement et à la mise en œuvre des Comités Fonciers (Composante A2) on fait référence aux indications fournies par le Comité National du Code Rural afin de connaître le type de travail que ceux-ci effectuent et le nombre de réunions. Différents acteurs ont contribué à la préparation du budget pour la composante B. Pour les estimations des coûts relatifs à la formation des producteurs de semences certifiées on a discuté du budget directement avec le service semencier du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et l'Institut National pour la Recherche Agricole. Pour les formations des producteurs et des formateurs, on a fait référence aux dépenses typiques à d'autres projets fournis par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, qui a également fourni les coûts pour les infrastructures nécessaires au stockage, la création d'un centre de collecte du lait et la formation des facilitateurs des Champs-Écoles. Pour la gestion du fonds que transférera aux micro-entreprises le capital initial, on a recueilli des informations auprès du fonds commun d'épargne (caisse mutuelle) qui applique les taux les moins élevés et est disponible à se mobiliser dans la zone du projet. Les coûts relatifs à la composante C ont été indiqués par le CNEDD sur la base de l'expérience dans d'autres projets. Par rapport aux salaires du personnel du projet, le CNEDD a fait référence aux salaires relatifs aux projets semblables réalisés dans le passé en apportant de légères modifications si nécessaire. Les coûts de gestion du projet se sont en général basés sur la connaissance des coûts moyens pour des projets semblables soit de la part de la contrepartie nigérienne soit de la part de l'AICS.

6.2 Plan financier et Coûts du projet : Détail

Voir Annexe 1 : Budget Global de l'Action

7. CHRONOGRAMME

Voir annexe 4 : Chronogramme de l'action

8. REPARTITION DES COÛTS POUR ANNUALITE (*SI PERTINENT*)

Voir annexe 2 : Budget par annualité de l'action

9. DURABILITE ET IMPACT

Indiquer la durabilité et l'impact de l'initiative avec référence à :

- **Viabilité technique**

Les principes d'aménagement proposés sont en grande partie issus des expériences et des enseignements passés tirés de la mise en œuvre de certains projets (FED, PDRT FIDA, CARE, PAC et FLCD-RPS) et qui reposent sur des techniques simples et ayant fait leurs preuves.

Les demi-lunes, les banquettes, les cordons pierreux, le seuil d'épandage et la production et plantation des plants forestiers envisagés par le projet, constituent les ouvrages qui répondent bien aux travaux de récupération de terre dans les ZARESE du Niger. Ensuite, la participation physique des groupements bénéficiaires à l'exécution des travaux contribuera sans nul doute à l'appropriation et la pérennisation des actions mises en œuvre. Pour garantir également la bonne exécution et la maîtrise des travaux, plusieurs mécanismes seront mis en place comme : (i) les formations des producteurs bénéficiaires en techniques de confection des ouvrages, de production des plants et en gestion des ouvrages ; ii) la formation en vie associative et entrepreneuriat féminin ; (iii) le suivi du comité de gestion du projet et (iii) le suivi périodique des services techniques concernés. Enfin, les bonnes pratiques et les leçons apprises issues de la mise en œuvre des activités du Projet seront maîtrisées tant par les migrant, les hommes que par les femmes et reproduites dans les ZARESE. .

- **Viabilité économique**

Aux court, moyen et long termes, le projet permettra aux populations d'augmenter leur pouvoir d'achat et de lutter contre l'insécurité alimentaire à travers la sécurisation de la production agro-sylvo-pastorale, le développement du maraichage autour des points d'eau et la diversification des activités génératrices des revenus.

En effet, l'opération « cash for work » pour la confection des différents ouvrages permettra aux migrants, aux hommes et surtout aux femmes qui constituent le groupe vulnérable d'améliorer leurs revenus monétaires pendant la période de soudure afin de faire face aux besoins de leurs ménages. Ensuite, l'ensemencement des ouvrages garantira la disponibilité du fourrage sur toute la période de l'année et un retour remarquable de la faune sauvage. Les plants forestiers (Acacia sénégale et Acacia seyal) prévus pour reboiser les sites récupérés sont de haute valeur économique à travers la production de la gomme arabique, le bois de chauffe, etc.

La construction du seuil d'épandage facilitera aussi les déplacements des communautés entre les villages. Ce qui favorisera les transactions commerciales notamment l'écoulement des produits maraichers.

Enfin, toutes ces actions permettront bien aux populations locales vulnérables de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques.

- **Viabilité écologique et environnemental**

Les actions de récupération de terres, de fonçage des puits maraichers, d'aménagement des espaces pastoraux et de construction de seuil d'épandage ont des impacts positifs sur l'environnement qui se manifesteront par l'amélioration du couvert végétal, de la biomasse aérienne et herbacée et de la fertilité du sol. Aussi, le projet améliorera la diversité biologique (végétale et animale) au niveau de la zone d'intervention. Les plantations constitueront aussi

un puits de carbone et contribueront à cet effet à l'atténuation des effets néfastes des changements climatiques.

- **Viabilité sociale**

Les travaux de haute intensité de main d'œuvre permettront d'améliorer les conditions de vie des hommes, femmes et jeunes migrants des villages bénéficiaires et de réduire l'exode rural. Ils garantiront aussi la cohésion sociale à travers les travaux en équipe et le renforcement en vie associative. Les couches les plus vulnérables peuvent aussi participer à cette activité et profiter de la rétribution. Ainsi ils peuvent contribuer aux actions communautaires du village ce qui facilitera leur réinsertion sociale.

Ensuite, le projet permettra d'augmenter la production agro-sylvo-pastorale à travers la restauration des terres dégradées du plateau et des vallées, le fonçage des puits et l'aménagement des espaces pastoraux Cette augmentation entraînera la satisfaction des groupements des producteurs, ce qui minimisera les conflits entre les acteurs (agriculteurs, éleveurs, exploitants de bois, etc.).

Enfin, les différentes formations sur le renforcement des capacités des groupements des producteurs leur permettront de mieux assumer leurs responsabilités de gestion des aménagements et des différentes infrastructures afin d'être des véritables acteurs de développement local.

- **Durabilité et pérennité du projet**

La démarche participative utilisée par le promoteur, depuis l'identification, l'élaboration et l'exécution de ce projet, la contribution de la population locale dans la réalisation des activités constituent le premier gage de durabilité des actions entreprises et des éléments fondamentaux pour faciliter une appropriation rapide du projet et sa pérennisation.

Les hommes, les migrants et les femmes sont pris en compte d'une manière équitable dans les prises de décisions. L'implication des femmes dans toutes les activités du projet et leur rigueur dans la gestion des affaires collectives, constituent également un gage supplémentaire pour la bonne exécution du projet.

Pour garantir la durabilité et la pérennisation du projet, les bénéficiaires ont mis en place un dispositif efficace de suivi évaluation. Ensuite, les parties aménagées seront exploitées par tous les groupements bénéficiaires en fonction de leurs spécificités.

- **Prise en compte de l'aspect genre**

Le présent projet place les femmes et les jeunes au centre de toutes les activités afin de les permettre d'exercer une influence plus importante dans la prise de décision et le contrôle des ressources naturelles. En ce sens, elles participent aux activités de récupération de terre, de maraichage, de production et de plantation des plants, du ramassage des pierres pour la construction des cordons pierreux et du seuil d'épandage seuil d'épandage et de renforcement des capacités des producteurs (sensibilisation, formations, organisation, etc.)

Du point de vue relations sur le genre, les banquettes seront plus destinées aux hommes à cause de la difficulté liée dans leur confection. En effet, les femmes sont plus aptes dans la confection des demi-lunes ce qui explique l'importance de leur nombre au niveau des Communes d'intervention.

Enfin, les formations seront soit d'ordre général (gestion, vie associative, formation en genre et en développement socio-économique, gestion des conflits, etc.), soit d'ordre spécifique en rapport avec les ouvrages à confectionner, thèmes techniques et sociaux abordés.

10. RISQUES ET MESURES DE MITIGATION

Les facteurs de risque pouvant entravé l'exécution de ce projet sont :

Risque	Niveau	Mesures d'atténuation
Priorités divergentes des partenaires en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles.	Bas	Toutes les activités sont fondées sur des concertations pour parvenir à un consensus sur les questions clés pendant la mise en œuvre du projet. Les conflits générés par les activités du projet seront atténués en travaillant sur les droits fonciers d'accès aux terres.
Les impacts des changements climatiques sur les ressources naturelles et leurs systèmes de gestion pourraient être assez forts pour faire en sorte que les résultats de cette planification deviennent rapidement obsolètes.	Bas	Les méthodologies employées conduisent les bénéficiaires vers une plus grande résilience aux chocs climatiques qui devraient aider à respecter le plan opérationnel.
Peu d'intérêt des parties concernées dans les bonnes pratiques; faible volonté politique de mettre en pratique les innovations locales.	Moyen	Le projet permettra d'assurer un mécanisme de rétroaction systématique qui assure que les processus décisionnels bénéficient des contributions locales. Au niveau national, le CNEDD est un partenaire de l'AICS de longue date et démontre un fort intérêt à mettre en œuvre les pratiques proposées.
Le développement de nouveaux conflits dans la gestion des ressources réhabilitées.	Elevé	Le risque de voir retirer les terres réhabilitées aux populations est élevé, mais sera géré dans la composante A du projet qui s'occupera de sensibiliser sur les droits fonciers et d'en certifier la propriété ou l'exploitation.
L'insuffisance de la main-d'oeuvre.	Moyen	Le recours au système Cash for Work devrait permettre d'avoir accès à la main-d'oeuvre nécessaire.
Difficultés financières dans le déblocage des fonds de la part de l'administration pour la réalisation des activités sur le terrain; retards dans les achats; mauvaise gestion consécutive à la sélection des fournisseurs de services ayant de faibles capacités.	Moyen	Amélioration de la capacité institutionnelle et technique de l'unité de gestion du projet. Identification des goulets d'étranglement afin de mieux gérer les problèmes. Simplification des procédures de passation des marchés si possible.
Risque d'instabilité politique dans le pays et d'insécurité dans les zones du projet.	Moyen	Le niveau de sécurité sera constamment monitoré par l'UGP et les antennes locales afin de pouvoir continuer les activités sans mettre en danger sécurité du personnel.
Risque d'attaque de la part de bandes armées et mise en danger des structures et du personnel du projet.	Elevé	Suspension des activités et le respect des règles de sécurité des autorités locales et internationales (Gouvernement nigérien, l'UE, Gouvernement italien, l'ONU, ...).

11. EVALUATION DES RESULTATS

Explication de la typologie et des modalités d'évaluation des résultats intermédiaires et finaux.

Système de suivi évaluation

Le système de suivi-évaluation se fera tout le long du projet, dans un processus continu qui implique tous les acteurs impliqués : bénéficiaires, Communes, comités de gestion du projet, autorités administratives et coutumières, services techniques concernés et partenaires techniques financiers.

- Au niveau local (Suivi de Comité de Gestion du projet) : le suivi interne se fera par les comités de gestion Comité du Projet. Un système de surveillance sera mis en place sur les sites par le comité de gestion. A cet effet, des gardiens seront recrutés et rémunérés par le projet durant trois (3) ans. Au bout de cette période, la végétation sera installée et prête à l'exploitation. Ensuite, les encadreurs assureront l'organisation, la gestion des sites durant toute l'opération. Ils veilleront sur les respects des normes techniques des ouvrages. Ils rendent compte à la coordination du projet en fonction de leurs cahiers de charges, toutes les décisions arrêtées par les assemblées et les données collectées au moyen des rapports d'activités. Des missions de supervisions seront effectuées par la commission suivi-évaluation de la commune. Ces missions permettront d'assurer la bonne utilisation des moyens matériels et humains du projet en fonction du calendrier d'exécution des travaux.

- Au niveau Communal : le conseil communal vérifie les réalisations des ouvrages en mettant un accent particulier sur le respect des engagements entre les bénéficiaires et la Commune.

- Au niveau Départemental : les services techniques concernés assureront le contrôle et suivi technique. Ils vérifient si toutes les normes techniques sont respectées pour la bonne mise en œuvre du projet.

- Mission de suivi évaluation à mi-parcours du projet : le suivi-évaluation des activités du projet sera effectué par une équipe composée de tous les partenaires du projet (les bénéficiaires, la Commune, les services techniques concernés, les PTF). Pour ce faire, la mission s'appuiera sur la revue des documents existants, la visite des principales réalisations du projet, et une série d'entretiens avec les bénéficiaires. Cette activité interviendra chaque année entre juin-août.

Mission d'évaluation finale du projet

Pour apprécier la contribution du projet sur l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires, la mission d'évaluation finale sera assurée par un consultant ou cabinet indépendant.

12. LISTE DES PIECES-JOINTES

Annexe 1 : Budget Global de l'Action
Annexe 2 : Budget par annualité de l'Action ;
Annexe 3 : Cadre Logique de l'action
Annexe 4 : Chronogramme du projet

Lieu et Date: _05/12/2016

Organisme proposant: (nom/sigle et tampon):

Secrétariat Exécutif du Conseil national de l'Environnement pour un développement Durable (SE/CNEDD) au Cabinet du Premier Ministre.

SECRETAIRE EXECUTIF P.I

MONSIEUR GOUSMANE MOUSSA